

Du 14 au 20 octobre 2024 - N° 4937

le Journal du Palais

2€

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (95^e année)

RÉSEAU LÉGALNET BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais Championne du territoire

Elle revendique un "profil couteau suisse" : Emilie Acquistapace, la nouvelle-sous-préfète de Château-Chinon dans la Nièvre, diplômée de l'École de guerre économique, de Sciences Po Lille et de l'École supérieure des officiers de réserve spécialistes d'état-major, a été déployée à ce titre au Moyen-Orient et au Mali. Et quelques semaines avant sa prise de fonction, cette athlète de haut-niveau, barreuse en paraviron, montait sur le podium des Jeux Paralympiques 2024 à Paris! *Page 24*

Yonne : une foncière commerciale de 2 M€

À travers la SEM Foncière commerciale, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et ses partenaires veulent réhabiliter une vingtaine de commerces et densifier l'offre en centre-ville. *Page 4*

Saône-et-Loire : 45 M€ investis à Tournus

Le groupe Sherwin-Williams spécialiste des contenants alimentaires a inauguré une extension de son site bourguignon, le deuxième en France. *Page 7*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 13 à 18

La filière automobile prend le virage des transitions



Mi-septembre, le Pôle Véhicule du Futur conviait les acteurs de la filière automobile et mobilités à la « Rencontre de la Filière Auto »

et à la remise des Trophées de la Performance chez Lisi Automobile à Grandvillars (Territoire de Belfort). L'occasion de revenir sur une

année 2024 charnière pour un secteur économique en pleine mutation : face aux défis environnementaux, économiques et technolo-

giques la filière automobile et mobilités doit en effet se réinventer à marche forcée.

Page 3

Maison laGrange, plus qu'une affaire de famille

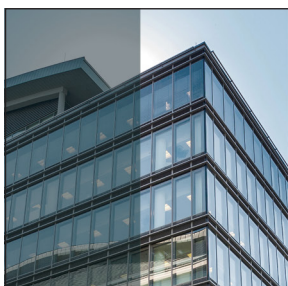
À Marnay, en Haute-Saône, Maison laGrange déploie son expertise de l'élaboration de recettes d'infusions et de thés, ainsi que de la torréfaction (certifiée MOF) de cafés haut de gamme. Une boutique et la « manufacture » abritant la production, le conditionnement et la logistique

de ses marchandises témoignent du succès de la SAS fondée par Vincent et Barbara Ballot qui souhaitent la faire reconnaître comme « entreprise à mission » et rejoindre le club des entreprises du patrimoine vivant.

Page 4

La fin des dark kitchens. *Page 19*

R 28302 - 4937 - 2€



CBRE Impact
MEMBRE INDÉPENDANT DU RÉSEAU

03 80 51 71 71

Notre domaine, l'immobilier d'entreprise.

Conseil en implantation, estimation, commercialisation, clé en main, investissement...

Retrouvez toutes nos solutions pour vos locaux professionnels sur www.impact-cbre.fr

dijon@impact-cbre.fr

IMPACT
PROPERTY

AGENCE DE GESTION IMMOBILIÈRE SPÉCIALISÉE POUR LES LOCAUX PROFESSIONNELS

www.impact-property.fr
Gestion locative & technique



Votre gestionnaire immobilier : Laura BOUSCAUD
03 80 51 71 64 | contact@impact-property.fr


Cristalead
INGÉNIERIE



CONSTRUIRE
VOS AMBITIONS

03 80 79 34 03
www.cristalead.fr



baromètre

Football : les inégalités économiques se creusent

Selon les estimations de la valeur marchande des effectifs des clubs de football européens publiées par Transfermarkt, les écarts financiers entre les plus gros et les plus petits se creusent. En 1994 par exemple, l'Olympique de Marseille était le club français le plus riche avec un budget de 300 M€, soit environ huit fois plus que le budget le plus modeste de première division française à l'époque (Martigues : 37 M€). Aujourd'hui, c'est le Paris SG qui caracole en tête avec un budget de 800 M€, 30 fois supérieur à celui d'Angers SCO, estimé à moins de 30 M€. Mais c'est en Espagne et en Angleterre que le déséquilibre est le plus frappant : outre-Manche, plus d'1 Md€ sépare Manchester City et Ipswich Town, quand en Espagne 1,3 Md€ sépare le Real Madrid et le Real Valladolid.

La fraude fiscale dépasse la fraude sociale

15,2 Mds€ : c'est la somme des mises en recouvrement de fraude fiscale annoncée par le ministère de l'Économie et des finances en 2023. Les montants recouverts en matière de fraude aux prestations sociales (allocations familiales, assurance vieillesse, assurance maladie), eux, se situaient à 1,2 Md€, soit 15 fois moins que les sommes rattachées à la fraude fiscale. Mais selon les estimations publiées dans la revue Alternatives économiques, le montant annuel de la fraude fiscale serait en réalité compris entre 80 et 100 Mds€, ce qui signifierait que moins de 20 % de cette fraude serait à l'heure actuelle décelée par les autorités. Côté fraude aux prestations sociales, un peu plus de 30% seraient décelés aujourd'hui : le réel montant estimé se situant entre 2,9 et 3,3 Mds€.

Le logement : un problème mondial

La pénurie de logements et la flambée des prix des loyers est une source d'inquiétude dans de nombreux pays du monde. Selon les données d'une enquête des Statista Consumer Insights, le logement est ainsi considéré comme le problème le plus urgent aux Pays-Bas par les personnes interrogées dans le pays. Au Canada et en Australie, c'est la deuxième question la plus urgente après le coût de la vie. En France, 34 % des participants à l'enquête considéraient le logement comme un problème majeur ; il n'arrivait ainsi qu'en septième place des 18 préoccupations étudiées. En tête, on retrouvait l'inflation, la hausse des prix et du coût de la vie (sélectionné par 58 % des répondants), la pauvreté (44 %) et la situation économique (41 %).

Rue de Cracovie à Dijon, ils ouvriront en juin 2025 un lieu inédit aux ambiances culinaires variées.



Charlotte Juilly & Pierre Alain Poissenot : le food court à la dijonnaise

Dijon Imaginez, dans un espace de 900 m², pas moins de dix propositions culinaires d'inspirations diverses, de la tradi à la plus exotique, dont une sucrée (surprenante, mais pour l'instant on garde la surprise !), un bar, une salle d'arcade, une salle de jeux pour les enfants... et vous obtenez les ingrédients de Dij'Eat, le premier food court de BFC qui ouvrira ses portes en juin 2025 rue de Cracovie, face au magasin Ikea de Dijon dans des locaux flamboyants neufs au cœur d'un vaste écosystème d'environ 400 entreprises. « C'est un modèle anglo-saxon, mais il commence à se démocratiser, beaucoup dans le Sud de la France et dans les grandes villes », explique Pierre-Alain Poissenot qui lance le concept en duo avec sa compagne Charlotte Juilly. À la fois lieu de restauration et lieu de vie, le principe du food court est simple : pas de carte, pas de menu, chaque convive choisit ce qu'il veut manger selon son envie dans les différents box occupés par des cuisiniers locataires des espaces - « il n'y aura pas de représentants de chaîne de restauration », précisent les créateurs,

nous souhaitons faire briller l'artisanat ». Et tout le monde se retrouve à table en dégustant exactement ce qui lui fait plaisir.

CODE DE BONNE CONDUITE

Après une fréquentation assidue de food courts français et étrangers, persuadé que le dispositif a toute sa place dans l'écosystème dijonnais, le couple a créé une société qui portera donc le premier food court dijonnais sous la marque Dij'Eat. Ils sont su convaincre le propriétaire privé de la parcelle où ils vont installer leur « bébé » : emballé par leur idée, ce dernier va leur permettre d'accéder à un bâtiment aux normes actuelles. Pour leur part, Charlotte Juilly et Pierre-Alain Poissenot investissent pas moins de 700.000 € en fonds propres pour les travaux et la décoration intérieure, l'équipement des dix box/cuisines de 17 m² que chaque chef pourra personnaliser et la création du bar dont le couple conserve la gestion. La clientèle visée est diverse, sachant que le duo vise un panier moyen de 15 € par convive, boisson incluse. « On veut un lieu hybride, où tous se sentent à

l'aise. Du lundi au vendredi, on vise plutôt la clientèle d'entreprise le midi, et aussi le développement d'after work, détaille Pierre-Alain Poissenot. Le mercredi et samedi, il est possible que l'on ait plutôt une clientèle familiale, les enfants pourront être occupés grâce à nos espaces de jeux sécurisés. » Les lieux pourront être également privatisés pour une clientèle professionnelle et des événements d'entreprises. À l'étage, un espace est déjà prévu pour les séminaires.

À terme, une quarantaine de personnes devrait travailler dans le food court, Charlotte Juilly et Pierre-Alain Poissenot démarrant avec une équipe de six personnes pour la gestion du bar et du fonctionnement de cette « copropriété » au service des saveurs avant, espèrent-ils, une montée en puissance. Trois box sont encore à louer en bail 3-6-9 avec un code de bonne conduite et une uniformisation des règles pour, concluent le duo, bâtir un esprit de famille en plus d'une nouvelle adresse dijonnaise.

Emmanuelle de Jesus

Ils bougent.



UN PROCUREUR GÉNÉRAL PRÈS LA COUR D'APPEL DE DIJON. Philippe Astruc est depuis fin septembre 2024 procureur général près la cour d'appel de Dijon. Il a précédemment occupé différents postes en juridictions (à Guingamp, Toulouse, Fort-de-France, Mende, Créteil) et assuré les fonctions de directeur de l'École nationale de l'administration pénitentiaire, de directeur adjoint de l'École nationale de la magistrature, de conseiller politique pénale et action publique au cabinet de la garde des Sceaux. Il exerçait depuis cinq ans les fonctions de procureur de la République de Rennes.

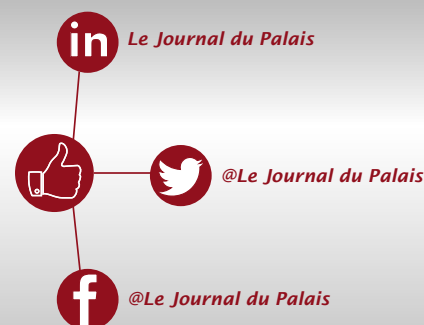


UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES CYCLES LAPIERRE. William Perrier, 35 ans, est le nouveau directeur général de la branche française du groupe Accell et des Cycles Lapierre, son fleuron français. Après avoir occupé le poste de directeur commercial depuis février 2024, William Perrier prend désormais les rênes de la direction générale pour piloter les activités du groupe dans le cadre de sa montée en puissance sur le marché français.

décideurs

L'information locale & régionale se trouve sur :

journal-du-palais.fr



Economie, Collectivité, juridique

À LA UNE

Filière automobile : bouleversée, brutalisée mais pas résignée

Région BFC. Mi-septembre, le Pôle Véhicule du Futur conviait les acteurs de la filière automobile et mobilités à la « Rencontre de la Filière Auto » et à la remise des Trophées de la Performance chez Lisi Automobile à Grandvillars (90). L'occasion de revenir sur une année 2024 charnière pour un secteur économique en pleine mutation.



Face aux défis environnementaux, économiques et technologiques la filière automobile et mobilités est contrainte de se réinventer en profondeur et à marche forcée. « C'est tout un secteur qui a été bouleversé et brutalisé par la transition écologique et l'intensité des efforts demandés pour réduire l'empreinte carbone des véhicules en un temps extrêmement court, argue Thierry Tournier, président Pôle Véhicule du futur lors de la dernière "Rencontre de la Filière Auto". Sur le plan social, la décarbonation et la montée en puissance des technologies numériques modifient les compétences requises, nécessitant des programmes de formation et de reconversion pour les salariés de la filière ».

D'IMPORTANTES VIRAGES À NEGOCIER

L'année 2024 apparaît comme une période charnière pour l'industrie automobile française qui doit prendre à la fois les virages de la technologie, de la montée en compétence et de la compétition internationale. « Si l'électrification du parc progresse à grand pas, les avancées technologiques sur lesquelles le secteur peut trouver des leviers de croissance ne sauraient se limiter à cette seule dimension, d'autant que le net ralentissement des ventes de véhicules électriques ces

La filières mobilités en BFC et Grand Est

- ◆ 150.000 emplois au sens large.
- ◆ 2.000 établissements.
- ◆ 500.000 véhicules produits par an, soit près d'un quart de la production française. Par ailleurs, 217.000 véhicules sont prévus sur le site de sochaux à l'horizon 2027.
- ◆ 29,5 % : des exportations nationales pour les produits de l'industrie automobile. Ce secteur est l'un des rares à conserver une balance commerciale excédentaire sur le périmètre des deux régions.

derniers mois (-10,8 % en Europe en juillet 2024) appelle à la prudence », ajoute Thierry Tournier. Ainsi, les véhicules autonomes et connectés gagnent du terrain : investir dans la recherche et le développement des aides à la conduite est un indispensable pour rester compétitif sur un marché en pleine expansion. « Si la transition écologique reste au cœur des préoccupations de la filière, celle-ci n'est pas exempte de défi, rappelle le président. La hausse des coûts de production et le surcoût des véhicules électriques dégradent la compétitivité des véhicules produits en France et en Europe au bénéfice de ceux qui sont construits en Asie ».

DES POUVOIRS PUBLICS ATTENDUS EN SOUTIEN

Dès lors, pour pouvoir négocier au mieux le virage de la compétition, le rôle des pouvoirs publics apparaît crucial : « L'Europe et le gouvernement français ont mis en place plusieurs nouvelles normes environnementales et des mesures pour taxer les véhicules en provenance d'Asie qui sont fortement carbonés de par leur fabrication et leur transport. Le Pôle Véhicule du Futur joue aussi un rôle clé dans l'accompagnement de la filière dans sa nécessaire transformation, notamment par ses programmes de soutien à la recherche et à l'innovation, d'aide à la transformation des usines, de digitalisation des process, de décarbonation des moyens de production ou d'accompagnement à l'électrification des véhicules jusqu'au poids lourds 44 tonnes et aux trains, développés au plus près du terrain et soutenus financièrement par les régions et les organismes publics. »

Des pouvoirs publics qui sont également attendus sur la question des objectifs de baisse des émissions de CO₂ fixés par la réglementation européenne. Le calendrier actuel prévoit une baisse des émissions de 15 % en 2025, de 50 % en 2030 pour arriver au zéro émission de CO₂ en 2035. « Avec le fort recul des ventes de véhicules électriques, notamment en Allemagne, Autriche et Suède, lié à la fois à la diminution ou à l'arrêt des soutiens publics à l'achat, au manque de bornes de recharge et à la pertinence des usages, cette trajectoire semble de plus en plus difficile à



De gauche à droite : Ludovic Party, directeur PerfoEst chez Pôle Véhicule du Futur; Thierry Tournier, président du Pôle, Emmanuel Gauss, directeur général de Plastigray, Vincent Thinus, Pdg de Setforge Hot Formers et Guillaume Renouf, directeur de l'usine de Delle de Lisi Automotive Former. Crédit : JDP.

atteindre », affirme Ludovic Party, directeur PerfoEST chez Pôle Véhicule du Futur. Aujourd'hui, les professionnels demandent une clause de révision pour 2030, notamment sur le choix des technologies retenues pour répondre à cet enjeu. « Se limiter aux seules piles à com-

bustible et aux batteries est une erreur. Il faut rouvrir le champ des possibles en ne s'interdisant aucune piste tout en maintenant les objectifs de zéro émission pour 2030. En intégrant par exemple des moteurs thermiques bas carbone nouvelle génération, des carburants de syn-

thèse sans CO₂, le retrofit hydrogène... nous pouvons dessiner une nouvelle trajectoire plus réaliste, synonyme d'espoir pour les constructeurs. À défaut, on risque d'aller droit dans le mur ».

Frédéric Chevalier

Les trois lauréats des Trophées de la Performance

Depuis 1997, PerfoEst, la marque du Pôle Véhicule du Futur, réalise un baromètre de la performance de la filière automobile sur les régions BFC et Grand Est, son périmètre d'action. En 2023, sur les 48 entreprises répondantes 54,2 % ont progressé, 25 % se sont dégradées et 20,8 % sont restées stables. « Parmi les points positifs à retenir, nous avons : une très forte amélioration des retours clients (+62 % par rapport à 2022), la diminution de l'absentéisme maladie (4,22 % en 2023 contre 4,57 % en 2022), soit un retour aux chiffres d'avant Covid et un investissement qui continue de progresser (5,49 % du CA en 2023 contre 5,04 % en 2022), précise Ludovic Party, directeur PerfoEst chez Pôle Véhicule du Futur. On déplorera juste une baisse de l'investissement sur le volet de la formation continue depuis plusieurs années (1,56 % en 2023 contre 2,1 % en 2022) ».

Sur ce dernier baromètre, trois entreprises ont particulièrement amélioré leurs performances. Elles se voient ainsi récompensées d'un trophée de la performance. Il s'agit de **Lisi Automotive Former**, basée à Delle (90), leader mondial dans la conception de fixations et d'assemblage à haute valeur ajoutée. « Nous avons pris le virage de l'électrification avec un investissement de process de frappe à froid pour réaliser des vises

plus longues pour la fixation des batteries électriques, ainsi que celui de la diversification en décrochant des contrats avec Mercedes et BMW alors que jusqu'ici Stelantis représentait 37 % de notre CA (aujourd'hui c'est moins de 30 % et nous devrions descendre à 25 % prochainement), explique Guillaume Renouf, directeur de l'usine de Delle. Nous avons également amélioré la valeur ajoutée par personne. Elle est passée de 37 M€ du CA à 40 M€ en un an. Enfin, nous avons impliqué l'ensemble des collaborateurs pour améliorer notre taux d'accidentalité ». Également récompensée, **Plastigray** (70), fabricant de pièces d'aspect et techniques par injection de polymère, s'est particulièrement distingué sur les améliorations de la qualité, sur le taux de service, proche de 100 % et sur l'absentéisme (niveau remarquablement bas). Enfin, **Setforge Hot Formers**, basée à Hagondange (57), spécialiste des grandes séries de pièces forgées ou laminées à chaud et usinées suivant le besoin du client, a su décarboner de manière significative ses process très consommateurs en électricité et gaz, améliorer son taux de rebuts (moins de 2 % aujourd'hui) et son taux d'accidentalité (proche de zéro).

ENTREPRISES

Maison laGrange : une affaire de famille... et bien plus

Haute-Saône. À Marnay, Maison laGrange déploie son expertise de l'élaboration de recettes d'infusions et de thés, ainsi que de la torréfaction (certifiée MOF) de cafés haut de gamme. Une boutique et la "manufacture" abritant la production, le conditionnement et la logistique de ces marchandises témoignent du succès de la SAS fondée par Vincent et Barbara Ballot qui souhaitent la faire reconnaître comme "entreprise à mission" et rejoindre le club des entreprises du patrimoine vivant.



Pour qu'une entreprise s'inscrive dans le temps et l'espace, il ne suffit pas d'une bonne idée - le nombre incommensurable de start up mortes avant d'avoir vécu peut en témoigner - mais aussi, et peut-être surtout, un alignement sans faille des valeurs de ses dirigeants avec celles qui sous-tendent l'entreprise en question. C'est en tout cas la conviction de Barbara Ballot, cofondatrice avec son mari Vincent de la SAS qui rayonne aujourd'hui dans le petit village de Marnay, en Haute-Saône (environ 1.500 habitants) sous le nom commercial de Maison laGrange.

RECHERCHER L'EXCELLENCE

Tous deux enfants du pays auquel ils sont très attachés - un engagement concrétisé par un mandat de maire de la commune pour lui, un mandat de députée de la Haute-Saône entre 2017 et 2022 pour elle - Vincent et Barbara débutent l'histoire de ce qui deviendra Maison laGrange en 1996. Vincent, agent commercial débordé par le succès - il importe en France le sucre en bâchettes - est rejoint par Barbara, et rapidement au sucre s'ajoute le commerce de cafés, thés et tisanes. Mais pas question de mégoter : Vincent se prendra de passion pour la torréfaction de cafés au point de devenir en 2018 le premier Français Meilleur ouvrier de France de la discipline ; quant à Barbara, formée au secret du thé et des infusions auprès d'un « nez », elle va passer d'un premier négoce de 15 m² à l'aménagement d'un corps de ferme acheté aux enchères qui inspirera quelques années plus tard le nom de la marque. « Je n'avais plus envie de jouer à la marchande », expédie-t-elle en parcourant ce qui est devenu une alléchante boutique aménagée par un architecte dans l'esprit d'une épicerie fine où s'exposent plus de 2.000 références de cafés, thés et infusions, mais aussi de produits gourmands d'autres maisons et d'accessoires pour préparer ou servir le thé ou le café, sélectionnés pour correspondre à ce qui guide le couple : offrir du haut de gamme tout en restant abordable.

SOURCING ET TORRÉFACTION À COL MOF

C'est à quelques kilomètres de là, dans la zone d'activités économiques de la commune, que Barbara et Vincent Ballot ont concrétisé cette ambition. Dans



En haut à gauche, Vincent Ballot, MOF torréfacteur. En haut à droite, Jeanne Neithoffer, la fille du couple et responsable des ventes durant un cérémonial du thé. Au centre, Barbara Bassot : « Nous ne voulons pas grossir mais grandir ». En bas à gauche : les grains de café sont torréfiés en douceur "au premier craquement" pour conserver les huiles essentielles. En bas à droite : les thés et infusions Maison laGrange font oublier les "pisse-mémères" sans saveur. Crédits : Christophe Fouquin pour Maison laGrange / Sylvain Neithoffer pour Maison laGrange / JDP.

le bâtiment de 800 m² (1,7 M€ investis), baptisé La Manufacture, Vincent Ballot déploie son expertise du café, depuis le sourcing (productions familiales, cueillette à maturité, circuit équitable où les producteurs fixent leur prix...), et Graal du torréfacteur, une machine signée Loring de plusieurs dizaines de milliers d'euros où s'élabore le secret des grands cafés de spécialité : une torréfaction lente (20 mn pour 35 kilos de grains de cafés préservant les huiles essentielles quand les géants mondiaux du secteur brûlent les leurs par tonnes en 90 secondes), des assemblages minutieux écoulés à raison de 20 tonnes à l'année - l'ambition étant de monter rapidement à 80 tonnes.

Plus loin, on pénètre dans une « biblio-thé-que », un mur entier proposant les 90 références de thés et infusions imaginées par Barbara, (rejointe depuis 2018 par sa fille Jeanne), qui envoient joyeusement balader l'univers

de la tisane à mamie pour la pimper en inventant des mélanges aussi bons que beaux, insolites et gourmands, chacun racontant une histoire : l'infusion *Si t'es sage* contient des minis bonbons, le thé noir *Mon beau sapin* offre des sapins en sucre aromatisés à la sève de sapin ou Silence ça tourne mêle du vrai pop-corn à la pomme, la papaye et l'amande... Quant aux trois enfants du couple (Jeanne, Armand et Marius), ils ont chacun leur mélange.

DES VALEURS COMME SOCLE

Tous ces thés et infusions sont présentés, à la manufacture comme à la boutique ou chez les quelque 400 revendeurs, dans des contenants métalliques arborant en façade une boîte ronde vitrée aimantée exposant le contenu ; les sachets exposant lisiblement les compositions ainsi que les conditions optimales de préparation sont réutilisables. Un packaging là aussi créé par

Barbara et protégé.

Le succès de la holding BVB comprenant l'activité spécifique de Maison laGrange, qui emploie aujourd'hui une douzaine de personnes avec un chiffre d'affaire d'un peu plus de 2,3 M€ en 2023, repose également sur de la production à façon en marque blanche, du négoce de café pour le compte d'un torréfacteur belge, des formations au café et à la tisanderie, la croissance externe avec le récent rachat de la marque Herbatica, tisanderie référencée auprès du centre des monuments nationaux et vendue dans les châteaux, musées... Barbara rêve aussi d'un prolongement de l'esprit gourmand de laGrange dans l'univers des chambres d'hôtes, d'un salon de thé, de pâtisseries et de chocolats élaborés avec l'exigence qui a guidé l'expansion de l'entreprise.

Mais à n'évoquer qu'une stratégie commerciale et un marketing bien pensé ainsi qu'un sourcing soigné, on

passerait sûrement à côté de l'essence de ce qui fait Maison laGrange, ce « capitalisme moderne » assumé par Barbara, qui ne conçoit pas la montée en puissance de son entreprise sans le bien-être et l'épanouissement de ses salariés, un business model ancré dans la famille - même si, au vu des tempéraments de chacun, elle reconnaît que « parfois, ça frotte fort ! » ainsi qu'un attachement profond au développement du territoire : « Nous ne voulons pas grossir mais grandir. Sinon, nous ne serions pas restés ici ! Le chemin est plus long et plus rude, mais plus passionnant ». La maison est d'ailleurs sur le point de déposer des dossiers pour être labellisée Entreprise du patrimoine vivant et Entreprise à mission. « Être fier et faire sens au travers de ce que l'on propose, c'est cela, conclut Barbara, qui fait notre engagement ».

Emmanuelle de Jesus

Côte-d'Or. L'entreprise experte en confinement radiologique - notamment pour l'industrie nucléaire - lançait jeudi 10 octobre le chantier de son nouveau bâtiment d'une superficie de 1.500 m².

CLM Industrie pose la première pierre d'une extension à 1,2 M€



PDans le cadre du développement de son activité liée au nucléaire et à la défense, CLM Industrie lance son projet d'extension de ses ateliers de production. Le nouveau bâtiment, d'une superficie de 1.500 m², viendra compléter l'existant de 3.500 m² pour répondre à un carnet de commande qui s'enrichit. « Cette surface supplémentaire sera dédiée au montage, à la fois pour de futurs projets mais aussi pour traiter les commandes actuelles, explique Gildas Brochoire, directeur général de CLM Industrie. C'est une première étape pour accompagner la croissance de l'entreprise ». Le chantier, chapeauté par le groupe Guiton et nécessitant un investissement d'1,2 M€ - financé par le groupe Galilé, propriétaire de CLM Industrie depuis 20 ans -, devrait s'achever au printemps 2025. « L'entre-



Au centre, de gauche à droite : Véronique Guillon, déléguée générale de l'UIMM 21, Samuel Longchamp, adjoint au maire de Cheigny-Saint-Sauveur, Éric Michoux, président du groupe Galilé et Gildas Brochoire, directeur général de CLM Industrie. (Crédit : JDP).

prise bénéficie du redémarrage du nucléaire ainsi que de très bonnes relations avec le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, Ndlr) de Valduc, complète Éric Michoux, président-fon-

dateur du groupe Galilé. Sans cette extension, il aurait certainement été impossible de tenir les délais de nos nombreuses commandes. Il nous fallait aussi un bâtiment capable de produire des boîtes à gants qui

font parfois six mètres de haut : notre extension en fera dix ».

EN PLEINE CROISSANCE

Ce nouvel investissement majeur du groupe Galilé dans son « pôle

nucléaire » s'inscrit dans une stratégie globale de croissance. « Je me suis engagé dans toute une phase d'investissement, que ce soit dans le matériel, le bâtiment ou la structure », rappelle Éric Michoux. L'entreprise aux 42 employés est leader dans le marché de la boîte à gants, des conteneurs et de l'outillage pour les grands acteurs de la filière nucléaire tels que Framatome, Naval Group, Orano ou encore EDF. « CLM produit des équipements sur mesure destinés à tous les besoins des installations nucléaires de base (recherche, production, exploitation, stockage et démantèlement) », explique l'entité sur son site internet. Implantée à Cheigny-Saint-Sauveur depuis plus de 45 ans, elle est « le symbole fort de la croissance, de l'innovation et du dynamisme du territoire », salue Samuel Longchamp, adjoint au maire Guillaume Ruet, le représentant pour l'occasion.

Killian Roblot

VENTES AUX ENCHÈRES

HÔTEL DES VENTES DE BEAUNE

23, rue Richard 21200 BEAUNE - 03 80 22 28 87 - contact@beaune-encheres.fr

SELARL Grégoire MUON
Commissaire-Preneur Judiciaire
Successeur de M^e Daniel HERRY
N° agrément 2002-269

VENTES AUX ENCHÈRES OCTOBRE 2024

BELLES VENTES CATALOGUEES D'OCTOBRE

SAMEDI 26 OCTOBRE A 14H00

**OR, BIJOUX, MONTRES,
ARGENTERIE & ARTS DE LA TABLE**



DIMANCHE 27 OCTOBRE A 14H00

**BEL AMEUBLEMENT, TABLEAUX, SCULPTURES, OBJETS D'ART &
OBJETS DE CURIOSITE, VERRERIE & ARTS DU XXe SIECLE**
dont bel ensemble GALLE, LE VERRE FRANÇAIS, LEGRAS, DAUM, SCHNEIDER
TAPIS d'Orient.



Expositions : vendredi 25 octobre de 14h à 18h, samedi 26 et dimanche 27 octobre de 10h à 12h00.

Frais de vente : 22 % TTC (hors frais de live et téléphone)

Vente en salle et sur



Catalogue, détails, photos et conditions sur www.interencheres.com/21006

Doubs. Fort du soutien de TotalEnergies, la start-up bisontine Clhynn, spécialisée dans la production de pile à hydrogène vert, vient d'être récompensée à l'international.

TotalEnergies accompagne Clhynn à l'international

Besançon TotalEnergies accompagne entre 100 et 120 porteurs de projets par an qui créent une entreprise, la développent ou encore ceux qui reprennent une entreprise, via son dispositif de prêt à taux zéro, sans garantie, ni frais de dossier. L'objectif est de soutenir l'ensemble des secteurs économiques pour contribuer au développement des territoires français : « Au 1^{er} janvier, 18 PME ont été accompagnées, 600.000 € de prêts ont été accordés et 555 emplois créés », égraine Vincent Gaffard, directeur régional Bourgogne Franche-Comté de TotalEnergies. À l'international, la compagnie héberge à titre gratuit une dizaine de V.I.E (Volontariat international en entreprise) par an dans ses filiales : « cela permet notamment à une start-up de tester un pays, d'explorer un nouveau marché », explique Vincent Gaffard. Présent dans 130 pays, Total propose également des missions collectives de prospection à l'étranger et accorde des prêts export pour aider les PME à développer leur chiffre d'affaires à l'international. Dernier exemple en date, la start-up Clhynn, basée à Besançon, qui fabrique des piles



Jean-Patrick Corso, cofondateur de Clhynn et Vincent Gaffard, directeur régional BFC de TotalEnergies.

à hydrogène pour accélérer et rendre plus durable la transition énergétique de la mobilité. L'entreprise, née en 2022, compte désormais 17 employés, des clients dans le monde entier et un fort potentiel de développement à l'international. « Nous avons ainsi accompagné Clhynn à Stavanger en Norvège sur le salon ONS 2024. C'est l'un des plus grands événements autour de l'énergie offshore organisé tous les deux ans et qui regroupe un peu plus de 65.000 personnes, précise Vincent Gaffard. Sur les 14 entreprises de l'hexagone menées par la délégation conduite conjointement par la CCI de BFC et la Chambre de Commerce France

Norvège, Clhynn est la seule à avoir reçu un prix sur ce salon. Cette récompense, le "Green Energy Prize" vient souligner les efforts en matière d'énergie verte, dans l'objectif de décarboner les transports ».

BIENTÔT UNE USINE CLHYNN EN BFC

Clhynn propose une troisième voie sur le volet de la mobilité hydrogène en rupture avec la pile à combustible classique et la batterie électrique. « Notre technologie de pile à combustible utilise une membrane avec du nickel, 1.000 fois moins cher que le très coûteux et très rare platine. Cette technologie est aussi plus

verte, présentant aussi l'avantage de ne pas comporter de dérivés fluorés, ces composés chimiques qui, dégradés en nanoparticules, polluent les rivières, argue Jean-Patrick Corso, co-fondateur de Clhynn. Autre innovation de taille : l'hydrogène vert utilisé par la pile est auto-produit via une source solide qui réagit chimiquement avec l'eau dégagée par la pile, ce qui revient moins cher et permet d'accroître l'autonomie (effet de boucle) ». Les premières piles auront une puissance d'une centaine de watts, pour un vélo électrique par exemple mais ensuite, elles devraient monter en puissance, pour équiper les chariots élévateurs, scooters, drones, voire les 100 kilowatts pour les voitures électriques d'ici trois ans. La start-up qui a installé l'année dernière à l'Isle-sur-le-Doubs un atelier et un laboratoire de chimie et mis en place un banc de tests, envisage d'implanter, en BFC, courant 2026 une usine de 500 m² pour passer à l'échelle industrielle « avec un objectif volontairement minoré de réaliser un chiffre d'affaires de 10 M€ dans les cinq ans ».

Frédéric Chevalier

Côte-d'Or. La Caisse d'Épargne BFC inaugurerait mardi 8 octobre son siège social au Parc Valmy à Dijon. La preuve pour le directoire de « l'ancrage territorial » du groupe bancaire.

« Nous sommes là pour des décennies »

Dijon Après bien des aléas, le siège social de la Caisse d'Épargne BFC (CEBFC) a été officiellement inauguré le 8 octobre par les membres du directoire et ceux du Comité d'orientation et de surveillance (COS) du groupe bancaire. Les parti-pris architecturaux du bâtiment de 9.500 m², à basse consommation (pas de climatisation mais un système de rafraîchissement, une utilisation massive de bois, l'appel à des sociétés locales...), esquissés par le président du directoire Jérôme Ballet sont selon lui la preuve de « l'ancrage territorial » de la CEBFC : « Nous sommes là, a-t-il assuré, pour des décennies ! »

ATTRACTIVITÉ ET « MARQUE EMPLOYEUR »

En plus de la prouesse technique à l'œuvre dans ce bâtiment, c'est toute l'organisation du travail que le groupe bancaire a souhaité revoir. Dans les plateaux d'environ 300 m²,



L'atrium, au cœur du nouveau siège de la Caisse d'Épargne BFC à Valmy. Crédit : Nicolas Waitefaugle / groamarchitecture.

plus de bureaux attirés, mais des postes occupés en flex working, au gré des besoins des salariés qui disposent d'un casier pour ranger leurs affaires, des espaces insonorisés pour les appels ou la visio, de multiples espaces de convivialité ou modulables pour des réunions selon les nécessités du service, beaucoup de transversalité... « Un vrai projet d'entreprise,

s'enthousiasme Jérôme Ballet, avec plus d'efficacité, d'adaptabilité pour nos 450 collaborateurs, plus de créativité vis à vis de nos clients ». Un bâtiment qui démontre aussi, assure-t-il, les valeurs de la « marque employeur », du groupe, primordiale désormais « pour attirer et fidéliser les talents ». « C'est un outil formidable pour les salariés du siège qui colle aux modes de

travail d'aujourd'hui », renchérit Éric Fougère, président du COS qui salue lui, sous les yeux de Jean-Pierre Deramecourt, ancien président du directoire qui a initié le projet de ce nouveau siège, « la preuve d'une vision » qui n'a « pas été éparpillée » par les obstacles : « C'est là qu'on s'affirme dans la volonté et le chemin, a-t-il conclu. On n'a pas dévié de l'axe ».

Membre du COS au titre de première adjointe de Dijon, Nathalie Koenders, également vice-présidente de Dijon métropole a salué pour sa part en la CEBFC un « acteur majeur du développement économique local », dont les financements ont participé aux projets structurants pour la ville que sont, notamment, la Cité internationale de la gastronomie et du vin, le nouveau Centre Dauphine, ou la participation dans la Société d'économie mixte patrimoniale (Sempat) de la métropole qui a pour objet l'acquisition et la gestion de biens pour le développement du territoire.

Emmanuel de Jesus

Côte-d'Or



DES LUNETTES 100 % FRANÇAISES, DURABLES ET ACCESSIBLES. Dix ans après la création de sa marque Lunettes et Binocles, Aude Bourguignon ouvre sa deuxième boutique à Beaune. En s'installant au Centre Jean-Jaurès de Dijon en 2014, Aude Bourguignon avait pour ambition de valoriser la création française dans l'optique, avec des montures fabriquées dans une démarche durable tout en maintenant une politique de prix accessible. Opticienne, optométriste et formatrice en licence d'Optique, Aude Bourguignon s'est également spécialisée dans les lunettes des nourrissons aux adolescents par la méthodologie Optikid, qui se concentre à la fois sur la pédagogie, pour faire accepter les correcteurs de vue aux plus jeunes, mais aussi à la fabrication sur mesure des montures, notamment chez le nourrisson dont la morphologie n'est pas achevée et qui nécessitent une attention particulière quant à la souplesse, la sécurité et la solidité.

DES DISPOSITIFS ADAPTÉS AUX ENFANTS HANDICAPÉS

Une pédagogie nécessaire également pour les enfants touchés par le handicap : « Les enfants handicapés demandent une attention toute particulière, et nos opticiens sont formés à la prise en charge de l'enfant pour qu'il puisse s'épanouir quotidiennement et rapidement oublier ses nouvelles lunettes ». La nouvelle boutique propose également – comme à Dijon – un service de contrôle de la vue, complémentaire d'une consultation chez un ophtalmologiste, d'adaptation des lentilles de contact, ainsi que l'entretien des montures et des verres. Selon un rapport de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES), ce sont aujourd'hui sept Françaises et Français sur dix de plus de 20 ans qui portent des lunettes de vue. Mais tous les âges sont concernés. Selon la DREES, 18 % des enfants de grande section maternelle portent des lunettes et une personne sur trois, en Europe est atteinte de myopie soit 40 % des 12-54 ans, contre 20 % dans les années 1970. Selon le Dr Langis Michaud, optométriste et professeur titulaire à l'École d'optométrie de l'Université de Montréal, le coupable tout désigné est l'exposition à des écrans mais viennent aussi le manque d'exposition à la lumière naturelle et la prédisposition génétique. Un enfant a deux fois plus de chances de développer une myopie si l'un de ses parents en est atteint, et de trois à huit fois plus de risques si les deux parents sont myopes.

en bref

Antoine Gavory

Yonne. La Cocebi et ses partenaires inaugureront, mardi 1er octobre, un nouvel appareil de production qui à l'horizon 2030, produira 4.000 tonnes de flocons d'avoine pour conforter la filière.

Avena Bio : une production locale de flocons

Nitry, capitale française du flocon d'avoine 100 % bio ? Cela y ressemble, comme le soulignait Guillaume Conseil, le président de la Cocebi (coopérative céréalière biologique de Bourgogne), lors de l'inauguration. « C'est une réalisation importante pour l'agriculture bio locale car elle confirme et renforce la place de la bio dans la région, mais aussi au niveau national, car des acteurs de toute la filière bio y sont engagés ». À l'échelle européenne, la France fait partie des tous premiers producteurs d'avoine issu de l'agriculture biologique, grâce notamment au département de l'Yonne. Cependant, jusqu'à aujourd'hui, la production de flocons d'avoine était essentiellement délocalisée vers l'Allemagne ou vers l'Espagne. Une aberration tant écologique qu'économique.

Afin de répondre à la forte demande des consommateurs en flocons bio,



Jacqueline Perret, maire de Nitry, entourée de Guillaume Conseil, président de la Cocebi, de Marie-Guite Dufay, présidente du conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et des représentants des différents actionnaires de la SAS Avena Bio.

la Cocebi a mobilisé l'ensemble des acteurs de la filière pour implanter une unité de production sur une parcelle attenante à la coopérative. Plus de 7 M€ d'investissement ont, en effet, été nécessaires pour concrétiser ce projet, qui figurait dans les cartons depuis une dizaine d'années, dont près de 25 % de financement du conseil régional de Bourgogne

Franche-Comté au titre du soutien à l'agriculture biologique. Marie-Guite Dufay, la présidente, avait d'ailleurs fait le déplacement dans le Chablisien pour l'occasion. « À terme, le nombre total d'emplois directs est de huit, sans compter les emplois indirects créés dans les fermes du fait de l'augmentation des surfaces en bio », précise la coopérative.

Totalement indépen-

dante, la SAS Avena Bio a été constituée par le rapprochement de six structures distinctes, dont l'associé majoritaire est la Cocebi qui détient 36,36 % du capital : deux coopératives céréalières, elles aussi 100 % bio - Probiolor (13,64 %), basée à Vézelize en Lorraine, et Biocer (3,25 %), dont le siège est en Normandie -, deux fabricants de produits naturels pour le petit-déjeuner - Favrichon (24,68 %) et Céréco (11,04 %) - et la coopérative de magasins spécialisés Biocoop (11,04 %) participent financièrement à cette aventure.

NOUVEAUX PRODUITS

Dès l'an prochain, Avena Bio projette de développer la gamme avec l'arrivée des légumineuses et des céréales sans gluten. Outre le flaconnage, l'usine peut d'ores et déjà, grâce à son unité de broyage, produire de la farine d'avoine.

Enzo Beaudet et Stéphane Bourdier

Saône-et-Loire. Leader dans la technologie des revêtements des contenants alimentaires, le groupe américain Sherwin-Williams a inauguré l'extension de son site de Tournus ce 10 octobre. Une vingtaine d'emplois accompagne cet investissement.

Sherwin-Williams investit 45 M€

A en croire le groupe américain Sherwin-Williams, plus de 250 milliards de canettes ont été revêtues du V70, dernier né des revêtements sans bisphénol-A mis au point par l'entreprise. Elle vient d'inaugurer l'extension de son site de Tournus pour installer deux nouvelles lignes afin de produire cette alternative aux revêtements existants. « Cet investissement de 45 M€ n'aurait pas pu voir le jour sans le soutien des pouvoirs publics et des collectivités locales », insiste Burt Marchman, président de la division mondiale des revêtements pour emballage. Sherwin-Williams a en effet profité d'une enveloppe de 4,1 M€ de l'État et de 600.000 € de la région pour cet investissement et d'une subvention de 700.000 € dédiée à la R&D. « Cela fait 12 ans que nous travaillons sur ce produit. Nous avons réfléchi au besoin du marché pour concevoir quelque chose de plus sain. » Le groupe se félicite d'avoir devancé les



Sherwin-Williams a engagé 45 M€ pour étendre son site de production de Tournus. Crédit : Sherwin-Williams.

réglementations interdisant le recours au bisphénol-A pour proposer une solution meilleure pour la santé.

S'ÉTENDRE POUR VOIR PLUS GRAND

« Nous avons deux sites de revêtements pour emballages en France, à Nantes et à Tournus. Tournus dispose actuellement de l'expertise en R&D, en production et en qualité pour la gamme de produits V70, c'est pourquoi nous

avons choisi ce site pour lancer Valpure V70 », explique Burt Marchman qui met également l'accent sur la localisation du site, idéalement situé pour répondre aux marchés européens. Le nouveau bâtiment devrait accroître de 70 % la surface de production du site et augmenter de 100 % les capacités de production pour répondre aux futures demandes des clients qui surviendront avec l'interdiction du BPA. Les deux lignes, interchangeables

en fonction des demandes du marché, se destinent, pour la première, aux boissons plus complexes en tenue en canette comme le vin et le cidre, et pour la seconde, aux boissons plus classiques. Ce projet s'accompagne de 25 recrutements pour renforcer les 160 effectifs en place mais d'autres pourraient suivre si la croissance attendue est au rendez-vous.

Nadège Hubert

Yonne

LA 75^E BOULANGERIE FEUILLETTE INAUGURÉE À SENS. Après Auxerre, l'an dernier, Feuillette débarque dans la sous-préfecture du nord de l'Yonne. Inaugurée lundi 7 octobre en présence du fondateur Jean-François Feuillette, la succursale de 200 m², dotée de près de 200 places assises, s'implante avenue Georges-Pompidou, à proximité du centre-ville, et renforce ainsi l'offre de restauration rapide et de boulangerie industrielle dans l'agglomération. Créé en 2005 à Blois, dans le Loir-et-Cher, le concept mêlant snacking, pâtisserie et salon de thé s'est ensuite développé sous la forme de la franchise 10 ans plus tard. Selon les spécialistes du secteur, une boutique Feuillette peut escompter atteindre une fréquentation moyenne de 1.000 clients par jour en semaine - et plus de 2.000 par jour le week-end - pour un chiffre d'affaires réalisable de 2 M€ au bout de la deuxième année.

LE HARD DISCOUNTER LIDL ANNONCÉ À SAINT-SIMÉON À LA PLACE D'INTERMARCHÉ. L'information circulait depuis quelques semaines. Elle a été confirmée par le maire d'Auxerre, Crescent Marault, lors d'une réunion avec les habitants des Hauts d'Auxerre. Après la fermeture d'Intermarché en août 2023, l'enseigne allemande va donc s'installer sur une partie de l'ancien supermarché. Des travaux importants doivent être entrepris avant cela pour une ouverture prévue dans 18 mois. Selon le quotidien L'Yonne républicaine, un projet de réaménagement du centre commercial serait, par ailleurs, porté par un investisseur, en concertation avec les commerçants de la galerie marchande. Des activités complémentaires pourraient faire leur apparition. En s'implantant ainsi dans les Hauts d'Auxerre, Lidl ajouterait une troisième enseigne dans l'agglomération auxerroise.

Belfort

PURPLE ALTERNATIVE SURFACE LÈVE 10 M€.

Une nouvelle solution écoresponsable, perméable et intelligente de revêtements pour les routes. Tel est le concept que Purple Alternative Surface a mis au point à Belfort et avec laquelle la start-up a convaincu les investisseurs. En levant 10 M€, la jeune pousse entend poursuivre son développement et accélérer sa croissance. Déjà la start-up, créée en 2020, a noué un partenariat avec le groupe Colas qui propose cette dalle sur ses chantiers d'aménagement depuis plus d'un an. Concrètement, cette levée vise à développer le réseau de mini-factory imaginé par Purple afin de récupérer et transformer dans les centres de tri le plastique à revaloriser. La start-up souhaite ainsi limiter encore l'empreinte carbone de la production des dalles en évitant le transport vers les usines de recyclage Purple. Ces mini-factories pourront traiter 250 kg de déchets plastiques par heure. « Notre première mini-usine, une mini-factory Purple en tant que modèle de démonstration, sera créée en France entre 2024 et 2025, et nous prévoyons une première vente en 2025 », précise Pierre Quinonero, cofondateur. Le Canada et l'Allemagne montrent par ailleurs leur intérêt pour le concept tandis que la levée devrait contribuer à confirmer ces marchés. Le tour de table réunit entre autres des business angels, BPI mais aussi Suez qui finance le projet à hauteur de 2 M€ d'une part et à travers l'appel à projet autour du recyclage des palmes éoliennes que l'entreprise a remporté notamment grâce à la solution de Purple Alternative Surface d'autre part. **N. H.**



en bref

Saône-et-Loire. Expert en solutions innovantes et solidaires pour la sécurité des bâtiments, BatiFire vient d'ouvrir son capital en prévision d'un développement spectaculaire de son activité.

BatiFire s'installe à Mâcon pour asseoir son développement

« **Q**uand on a pris connaissance de cette application, on s'est dit : mais pourquoi on n'y a pas pensé avant ? ». Les paroles du directeur du SDIS de Saône-et-Loire, Frédéric Pignaud, sonnent sûrement comme un joli compliment aux oreilles du fondateur de BatiFire, Jérôme Pauchard.

Le concept inventé par ce dernier est sur le principe relativement simple : répertoire dans une appli toutes les informations utiles pour pénétrer dans un bâtiment : plans, codes d'accès, contacts des responsables, zones à protéger en priorité, et les mettre à disposition des services de secours pour gérer efficacement une urgence (incendie, attentat, etc.). Elle permet de gagner des précieuses minutes en amont d'une intervention.

Cette appli est entièrement gratuite « car on ne concevait pas de faire payer des informations utiles à la sécurité des biens et des personnes », précise Jérôme Pauchard. Le modèle économique repose sur la vente d'abonnements premium, BatiFire+, pour accompagner la dématérialisation des registres



Le fondateur de BatiFire Jérôme Pauchard a décidé de reverser des sommes proportionnelles au développement de son entreprise au profit de l'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France. Crédit : JDP.

de conformité et procédures de sécurité pour les gestionnaires de bâtiments.

LEVÉE DE FONDS DE 2,1 M€

BatiFire va changer de braquet grâce à une levée de fonds de 2,1 M€ opérée par CITA investissement. Première décision forte : la délocalisation du siège à Mâcon, à la Cité de l'entreprise. Ce choix est à la fois affectif pour son dirigeant, saône-et-loirien d'origine, mais aussi straté-

gique, la ville est un « véritable carrefour des clients de BatiFire » et l'agglomération présidée par Jean Patrick Courtois s'apprête à lancer sa zone d'activités dédiée au numérique : « Saône digitale ».

L'entreprise a d'ailleurs été reçue à bras ouverts par Inobyz, incubateur et accélérateur de start-up présidé par Fabian Humbert qui a pour objet de « pouponner » les sociétés innovantes qui s'installent en Mâconnais.

Pour BatiFire, le potentiel de développement est gigantesque. Les cibles prioritaires sont les bâtiments publics, les entreprises et les bailleurs sociaux type Mâcon habitat « soit un potentiel de huit millions de bâtiments », mais les maisons des particuliers ne sont pas exclues et un partenariat a d'ailleurs été conclu avec l'association « La Demeure historique ».

Du côté des SDIS, 16 départements ont déjà adopté l'application. L'entreprise a par ailleurs signé des accords avec le GIGN et le RAID en attendant prochainement la BRI.

Pour l'heure 30.000 bâtiments sont répertoriés dont une quarantaine en Saône-et-Loire, parmi lesquels l'émblématique cathédrale d'Autun. « L'objectif est de rentrer 20 000 nouveaux bâtiments chaque mois », projette le fondateur. L'entreprise a déjà noué des contacts encourageants hors des frontières (Suisse, Luxembourg, Maroc) et attend d'atteindre la taille critique pour avancer ses pions. Passés rapidement de quatre à dix salariés, les effectifs atteindront d'ici un an 50 personnes, en attendant mieux.

David Bessenay

Yonne. À travers la SEM Foncière commerciale, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et ses partenaires veulent réhabiliter une vingtaine de commerces et densifier l'offre commerciale.

2 M€ dans une foncière commerciale

« **A**vec 18% (chiffres 2020) de vacance des cellules commerciales, Auxerre n'échappe pas à la plaie des villes moyennes qui cherchent depuis plusieurs années à endiguer la fuite des commerces des centre-ville vers les centres commerciaux périphériques. Si la Loi Climat de 2021 interdit la construction de centres commerciaux de plus de 10.000 m², charge aujourd'hui aux collectivités de « boucher les trous ».

C'est l'ambition que se donne la Société d'Économie Mixte créée par la communauté d'agglomération d'Auxerre, en partenariat notamment avec la Ville, la CCI, la Banque des territoires, le Crédit Agricole, inscrite dans le programme « Action Cœur de ville » : « L'objectif est de racheter, réhabiliter et mettre en location des cellules vides, parfois mal isolées dans les quartiers de la Rue du Temple, rue Joubert et rue de Paris »,



« La présence de commerces indépendants fait partie de l'identité d'Auxerre », pour l'adjointe au maire d'Auxerre. Crédit : Ville d'Auxerre.

explique Isabelle Joaquina, adjointe au maire chargée du Commerce et de l'Artisanat. En jeu, 18 commerces dont deux hors centre-ville (à Saint-Brix le Vineux et Lindry) identifiés après un audit qui bénéficieront des 2 M€ (dont 51,7% de la CA Auxerrois) consacrés au projet : « L'arrivée de la FNAC en 2025 nous laisse présager un fort développement de l'activité économique. Nous avons la particularité depuis longtemps à Auxerre que 80% de nos commerces soient des

indépendants. Nous allons donc pouvoir accueillir toutes sortes d'enseignes, y compris des franchises ». Pour Maud Dussol, manager de commerce à l'agglomération de l'Auxerrois, cette particularité est aussi une façon de se distinguer d'autres centre-ville de villes moyennes : « La présence de commerces indépendants fait partie de l'identité d'Auxerre et c'est une chose qui a un impact sur le tourisme. Nous n'avons pas un centre-ville copié-collé des autres villes ».

Du côté des candidats, ils seront choisis par un comité des engagements en fonction de leur fiabilité mais aussi de l'activité : « On a déjà repéré les activités qui manquent au centre-ville pour élargir l'offre commerciale et les choix seront fait en fonction des besoins que nous avons », précise Isabelle Joaquina.

RASSURER ET MASSIFIER L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

Pour Maud Dussol, la foncière commerciale a un double objectif : « C'est un outil qui va nous permettre d'aller chercher des commerçants extérieurs mais aussi de conforter les commerçants qui sont déjà installés et qui peuvent être incités à se développer pour massifier l'activité commerciale et resserrer le parcours marchand ».

Sur d'autres activités, la SEM n'écarte pas la possibilité de lancer des appels à projets ou d'inciter des commerces extérieurs à réinvestir le centre-ville.

Antoine Gavroy

Côte-d'Or

NOUVEAUX CHANTIERS SUR LA LIGNE PLM. La ligne ferroviaire historique dite « PLM » passant par Dijon et reliant Paris, Lyon puis Marseille, datant de 1849, nécessite des travaux de régénération et modernisation en Bourgogne Franche-Comté.

Jusqu'au 13 décembre, SNCF Réseau, réalise ainsi des opérations entre Dijon et Les Laumes ainsi que sur le tunnel de Blaisy-Bas. Ce chantier représente un investissement de 35 M€ financés par SNCF Réseau. Dans le détail, cette intervention mobilise un train-usine notamment pour remplacer 500 mètres de tuyauteries dans le tunnel de Blaisy-Bas. 410 agents et 13 entreprises œuvrent en moyenne chaque jour sur la durée des travaux. 1.200 heures d'insertion y seront réalisées. Sur ce chantier, le train-usine permettra de renouveler 13 km de rails, 26.000 tonnes de ballast et 22.000 traverses entre Dijon et Les Laumes. L'ensemble du rail déposé va repartir par wagons dans des aciéries françaises pour refaire du rail ou des profilés métalliques qui serviront à la construction de bâtiments ce qui représentent 1.600 tonnes d'acier pour ce chantier. Tous les autres matériaux (traverses de béton, petits matériels...) seront également valorisés par AFC Recycling, entreprise basée à Gevrey-Chambertin et repartiront dans les filières de travaux publics.



Doubs

TALENTS DES CITÉS 2024 CHOISIT DEUX ENTREPRENEURS FRANCS-COMTOIS. Le concours Talents des Cités, piloté par Bpifrance dans le cadre du programme Entrepreneur Quartiers 2030, grâce au soutien de l'Etat et de la Caisse des Dépôts, récompense une trentaine de créateurs d'entreprises, ayant implanté ou souhaitant déployer leur activité dans les Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV)1.

Cette 23^{ème} édition, lancée en mai 2024 par le Secrétariat d'Etat chargé de la Citoyenneté et de la Ville et Bpifrance, a pour partenaires l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), la Banque des Territoires (Groupe Caisse des Dépôts), France Télévisions, Radio France, France Travail, Club XXI^e siècle et BGE.

Un jury régional, présidé par le Responsable Création et Entrepreneurat de Bpifrance s'est réuni afin de désigner les lauréats. Ces derniers ont été évalués selon leur parcours (motivation, profil entrepreneurial), la viabilité économique et financière de leur projet, la relation entre le projet et le territoire (l'impact de leur activité), et leur engagement pour les quartiers. Le jury a désigné deux lauréats bisontins : Dounia Asri dans la catégorie Jeune Pousse (institut de beauté Succar Banat et David Mescolini (société M Développement) dans la catégorie Création. Ces lauréats reçoivent une dotation de 2.000 € pour la catégorie Création et 1.000 € pour la catégorie Jeune Pousse. Ils entrent en lice pour participer à la finale du concours Talents des Cités 2024 qui désignera six lauréats nationaux le 4 décembre.

en bref

COLLECTIVITÉS

Face à la baisse de natalité, la BFC entend booster son attractivité

BFC. Le conseil régional de BFC vient de lancer le premier dispositif d'accompagnement à l'installation de nouveaux habitants à l'échelle d'une région. Baptisé "La Bourgogne Franche-Comté, c'est franchement bien !", il a pour premier objectif de concrétiser l'arrivée de 2.000 nouvelles familles dans la région d'ici à 2026.



La Bourgogne Franche-Comté compte près de 2,8 millions d'habitants. Cependant, depuis quelques années sa population diminue en raison d'un solde naturel négatif (d'après l'Insee, entre 2015 et 2021 la région a ainsi perdu 0,1 % de sa population). Pour enrayer cette baisse de la natalité, la région entend attirer de nouveaux habitants dans la région. « Nous devons davantage susciter le désir de notre région. Nous avons beaucoup de cartes en mains, encore faut-il savoir les jouer correctement, argue Marie-Guite Dufay. Depuis plusieurs années, nous soutenons des programmes d'actions portés par des collectivités œuvrant au développement de l'attractivité de notre territoire pour que souhaitent s'y installer de nouveaux habitants venus d'autres régions. Nous avons également initié une démarche d'ambassadeurs pour constituer et animer un réseau d'acteurs à la fois témoins et porte-parole des valeurs, des innovations, du patrimoine naturel et culturel, et de tous les atouts et richesses qui font de la Bourgogne Franche-Comté une région unique. Malgré tous ses efforts, la baisse de notre démographie n'est pas compensée par les nouvelles arrivées (47.500 nouvelles personnes ont emménagé en Bourgogne Franche-Comté en 2021 selon une étude de l'Insee de septembre 2024. Ndlr). C'est pourquoi, aujourd'hui, nous passons à la vitesse supérieure avec le lancement du premier programme régional d'attractivité résidentielle. Cette initiative choc et solidaire constitue une première nationale à l'échelle de toute une région ». « Il y a trois moteurs à l'attractivité d'une région, explique Patrick Ayache, vice-président en charge des ressources humaines, du tourisme, de l'attractivité de la région et de la promotion des terroirs. Il y a d'abord celui de l'économie. Sur ce point, nous sommes l'une des premières régions de France à attirer des entreprises. Le deuxième volet est touristique et là encore, les résultats sont au rendez-vous. Reste notre capacité à attirer de nouveaux habitants qui, elle, est en panne. Quand il s'agit de choisir une région pour vivre, beaucoup ont le réflexe de la Bretagne ou du Sud, notre objectif est de les convaincre qu'une troisième voie s'offre à eux, celle de la Bourgogne Franche-Comté ».

Cette démarche d'attractivité résidentielle repose sur la forte mobilisation des territoires, à travers la signa-

ture d'une charte d'engagement collective. « C'est une dynamique collaborative qui se met en place. Sa réussite sera celle d'un écosystème tout entier, affirme la présidente. Le plan 2024-2026 devait à l'origine comporter une vingtaine de territoires partenaires. Finalement, ce sont 35 collectivités (22 communautés de communes, neuf communautés urbaines et agglomérations et quatre départements) qui se sont portées volontaires pour participer à cette opération aux côtés de la région qui apporte au projet son soutien financier et opérationnel ». « Là, où certains territoires peuvent parfois entrer en compétition pour attirer des talents au sein d'une même région, nous, nous déployons 35 collectivités qui s'unissent et travaillent ensemble, avec les mêmes outils. C'est la démonstration qu'une solidarité territoriale est possible et la clé de voûte d'un succès collectif. Tous ont des atouts différents et tous pourront les mettre en valeur, car le dispositif mis en place leur garantit d'avoir chacun des foyers à accompagner », appuie Patrick Ayache.

UN SITE ET UN AMI QUI VOUS VEUT DU BIEN

Cet outil prend essentiellement deux formes : un site internet dédié, venez-vivre-en-bourgogne-franche-comte.fr et des chargés d'accueil, un par territoires mobilisés. « On sait depuis vingt ans qu'environ 50 % des Franciliens souhaitent quitter l'Île-de-France. Mais nombre d'entre eux ne sautent pas le pas : ils craignent de ne pas avoir les mêmes opportunités en province pour leur famille, notamment en termes de culture, de vie sociale et de vie professionnelle, analyse Patrick Ayache. Or pour lever ces freins, il ne suffit pas de montrer de belles images de nos territoires sur des affiches 4x3 dans le métro. La communication seule ne résout pas les problématiques des territoires qui perdent des habitants. Ce qui marche, c'est d'accompagner individuellement ces candidats de A à Z, en levant petit à petit chacun de leurs freins grâce à une mise en réseau avec les acteurs susceptibles de les aider au mieux dans leurs démarches ». « Ce dispositif innovant est construit pour aider chaque candidat à la mobilité à créer des liens avec tous ceux qui pourront l'aider sur place, développe Aurore Thibaud, présidente et cofondatrice de Laou, l'agence spécialiste de l'attractivité résidentielle qui accom-



De gauche à droite : Romuald Fassenet, chef étoilé du restaurant du Château du Mont-Joly à Sampans (39), Patrick Ayache, vice président de la région, Marie-Guite Dufay, présidente de la région, l'acteur Lambert Wilson et Roland de la Brosse, fondateur d'AdhexPharma. Crédit : JDP.

pagne ce projet. Enrichi de tous les atouts de la région, le site internet et ses réseaux sociaux associés servent à capter les potentiels candidats. Dans un cheminement sur mesure, un questionnaire est proposé gratuitement à chaque nouvel inscrit. À l'issue, il se voit proposer une sélection de territoires adaptés à son projet de vie. Il pourra ensuite prendre rendez-vous directement en ligne sur le site en un clic avec un chargé d'accueil, qui l'accompagnera tout au long de son parcours. Véritable ami qu'il n'a pas encore en Bourgogne Franche-Comté, le chargé d'accueil a pour mission de guider le futur habitant à chaque étape de son projet de déménagement : recherche d'opportunités professionnelles et d'un logement, proposition d'activités et de loisirs pour tous les membres de la famille... Il peut même proposer des visites découverte de 48 heures de son territoire en lien avec les Offices de tourisme. Pour ce faire, il travaille en réseau, avec les acteurs locaux de l'emploi (Pôle Emploi, Aer, Transentreprise BFC...) de la création d'entreprise (CCI et CMA), de l'immobilier et avec les associations locales... L'idée c'est de créer un lien fort, de prouver par l'exemple, de faire dans la dentelle, de privilégier l'humain ». « Aujourd'hui on sait qu'il y a quatre fois plus de chances d'installer quelqu'un et de le faire rester durablement dans un territoire quand il est accompagné dans son projet de A à Z par un chargé d'ac-

cueil. Ces derniers constituent donc un investissement rentable pour la région car chaque personne installée consomme sur le territoire. Cela représente aussi des CV supplémentaires pour nos employeurs, privés comme publics. Selon l'étude d'impact menée par l'agence Laou, l'installation de 50 nouveaux foyers génère à elle seule 1,6 M€ par an de pouvoir d'achat dépensé sur le territoire et la création de huit emplois supplémentaires »,

conclu Patrick Ayache, qui précise que déjà 1.500 foyers se sont inscrits sur le site, ouvert depuis le 20 août, et 250 rendez-vous avec des chargés d'accueil sont programmés. « Pour cette période d'expérimentation de deux ans du dispositif, nous nous sommes fixé un objectif raisonnable de 2.000 familles installées en BFC d'ici à 2026 ».

Frédéric Chevalier

L'appui d'ambassadeurs stars

■ Lancé officiellement le mardi 1er octobre au cœur du domaine de l'Abbaye de Maizières en Saône-et-Loire, le dispositif régional d'attractivité régionale a reçu l'appui de trois ambassadeurs qui font rayonner la Bourgogne Franche-Comté bien au-delà de ses frontières. Il y avait ainsi le chef d'entreprise Roland de la Brosse, fondateur et président d'AdhexPharma, spécialiste dans le développement et la production de médicaments, basée à Chenôve. « Nous sommes 800 dans l'entreprise qui compte des unités à Paris et en Allemagne, dont 400 en BFC. Notre activité est en développement permanent et nous devrions créer 80 nouveaux postes locaux d'ici deux ans ». Autre figure de l'attractivité régionale le chef étoilé et meilleur ouvrier de France Romuald Fassenet du Château du Mont-Joly à Sampans

(39). « Il est facile pour moi de valoriser cette région de Paris à Tokyo, car ici on a tout à par l'iode : des produits au top et un riche artisanat de l'art de la table qui va des verres de Passavant-la-Rochère (70) aux assiettes de la manufacture de Longchamp (21). Aujourd'hui j'emploie dans mon restaurant des jeunes et des couples du monde entier : en terme d'attractivité nous sommes au niveau de Paris ». Enfin l'acteur, réalisateur et chanteur Lambert Wilson installé depuis 20 ans dans l'Yonne, près de tonnerre et créateur du festival « Les Millésimes de Tonnerre » se dit prêt à jouer le rôle de « vaillant soldat pour défendre cette région dont je suis tombé amoureux dans l'enfance, quand avec mes parents nous faisons halte dans l'Auxois sur le chemin des vacances dans le Sud ».

F. C.

Bourgogne Franche-Comté. Pour accompagner les acheteurs publics vers une meilleure intégration des considérations environnementales, les deux structures animaient vendredi 4 octobre à Dijon les premières assises régionales de la commande publique en BFC.

L'ARNia et l'ARB fortement engagées en faveur de l'achat durable



Un an après la mise en place du Guichet Vert - opéré en Bourgogne Franche-Comté par l'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (ARNia) en partenariat avec l'Agence régionale de la Biodiversité (ARB) -, les efforts se poursuivent pour aider les acheteurs publics à investir de façon « responsable et vertueuse ». « C'est un levier économique essentiel pour porter la transition écologique, explique Céline Faivre, animatrice des premières assises régionales de la commande publique, devant près de 90 acheteurs publics régionaux venus s'informer et échanger. Le cadre juridique permet d'ailleurs beaucoup plus qu'il n'empêche ». Mais la réglementation évolue vite et est parfois difficile à prendre en compte pour les professionnels. « En travaillant avec eux, on s'aperçoit qu'il y a un besoin de partager des pratiques et de monter en compétence, témoigne Sophie Valdenaire, directrice de l'ARNia. Ces problématiques de transition énergétique et de biodiversité sont très



De gauche à droite : Stéphane Woynaroski, président de l'ARB, Sophie Valdenaire, directrice de l'ARNia et Céline Faivre, directrice d'activité développement territorial et d'accompagnement du secteur public pour le cabinet Semaphores. (Crédit : JDP).

compliquées à aborder : il y a besoin à la fois de conseiller, mais aussi de fédérer les acheteurs publics de notre vaste région ». « Il y a besoin d'un savoir-faire et de se mettre à jour pour savoir comment dans mon cahier des charges, sur un marché alimentaire

par exemple, je m'y prends pour mettre en place des clauses qui ne vont pas tordre le bras au code des marchés publics, mais qui vont permettre d'aller dans le sens de lutter contre le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité, complète Stéphane

Woynaroski, président de l'ARB. C'est hyper important parce la commande publique en France représente un pourcentage non négligeable du PIB. Quand les collectivités achètent, et a fortiori les plus grosses, ce n'est pas rien. Ici, la région ça peut être entre

350 et 450 M€ par an : la commande publique oriente les achats ».

UN RÉSEAU RÉGIONAL DES ACHETEURS

Lors de cette première journée de réflexion, une séquence d'intelligence collective s'est déroulée dans la continuité de témoignages de plusieurs collectivités territoriales locales - région BFC, Grand Besançon Métropole et Nevers Agglomération. « Au-delà des témoignages et des apports en expertise, les représentants de l'écosystème ont été amenés à réfléchir aux moyens et aux modalités de travail en commun pour répondre ensemble aux enjeux de transition écologique dans les relations avec les fournisseurs et prestataires », ajoute Patrick Molinoz, président de l'ARNia. Les acheteurs publics ont notamment mis en lumière l'importance d'un suivi régulier et la création d'indicateurs précis pour évaluer la durabilité des achats. Certains se sont par ailleurs prononcés en faveur du travail sur une charte régionale de la commande publique - à l'image de la démarche menée par la région Grand Est et l'État, fin 2021.

Killian Roblot

ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES



Je m'abonne pour 1 an au prix de 120 €

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.

Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.



BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À :

Journal du Palais - Service abonnement
2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON
abonnement.jdp@legalnet.org - www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

leJournalduPalais

Bourgogne. Mardi 8 octobre, le CHU Dijon Bourgogne présentait sa vision stratégique à 10-15 ans comportant, outre le traditionnel projet d'établissement, un schéma directeur urbanistique d'une rare ampleur, pour un investissement total de 650 M€.

Une vision sur 15 ans pour anticiper les besoins de santé de demain

Traditionnellement les projet d'établissement courent sur cinq ans, les instances du CHU Dijon Bourgogne ont vu beaucoup plus loin, à 10-15 ans pour être précis. « Si l'on veut pouvoir répondre aux besoins de soins et de recherche à l'échelle de la Bourgogne et de la Haute-Marne, qui est notre territoire d'intervention, réfléchir à cinq ans, c'est bien trop court, affirme Freddy Serveaux, directeur général du CHU Dijon Bourgogne. En portant notre vision à 10-15 ans, nous ambitionnons d'être l'un des dix CHU leaders nationaux et de développer une visibilité en Europe et dans le monde sur deux à trois grandes thématiques de recherche. Nous voulons également nous positionner comme la clé de voûte de l'offre de soins régionale et de l'équitable accès aux soins à l'échelle de notre territoire ». Ainsi, sur le volet santé, le CHU a défini un projet médico-soignant basé sur cinq grands programmes hospitalo-universitaires différenciés : le dépistage et la prévention pour répondre au vieillissement



Alain Bonnin, président de la CME du CHU Dijon Bourgogne et Freddy Serveaux, directeur général du CHU Bourgogne. Crédit : JDP.

de la population et à l'explosion des maladies chroniques ; la cancérologie et l'hématologie (20 % des patients du CHU sont traités pour un cancer) ; la chirurgie et la médecine interventionnelle pour lesquelles l'établissement fait référence notamment dans le domaine de la chirurgie lourde (cardiaque en particulier) ; la santé mentale et les neurosciences ; les parcours experts et maladies rares. Pour répondre pleinement à ces enjeux de santé et de recherche le CHU s'est également doté d'un schéma directeur urbanistique et immobilier

ambitieux. « Il y a 24 ans, on lançait le projet "bocage 2000-2020", un tournant historique pour le CHU avec un cycle de développement majeur sur 20 ans. Depuis quelques années, nous sommes sur une dynamique ininterrompue de projets avec des temporalités de trois à cinq ans. Des temporalités qui ne permettent pas d'anticiper les futurs besoins de santé. Résultat : aujourd'hui nous sommes dans une saturation capacitaire, l'œuf bocage est plein, comme on dit entre nous, il y a urgence à lancer un nouveau cycle de développement compa-

nable à celui des années 2000 », défend Lionel Pascinto, directeur général adjoint du CHU.

ANTICIPER LES BESOINS FUTURS EN SANTÉ

Pour répondre à ce défi, le CHU envisage la construction ou l'agrandissement de cinq bâtiments (voir encadré ci-contre), auxquels s'ajoute le Centre Gériatrique de Champmaillot et la création d'un futur campus paramédical qui accueillera huit écoles et 800 élèves. Placé sur le terrain dit des Longenes (en face du Burger King) récemment

acquis par le CHU, il permettra d'anticiper les futurs besoins RH liés à l'agrandissement du site du CHU, qui verra sa superficie passer de 250.000 à 325.000 m² (25 % de surface en plus). Une montée en puissance qui s'accompagnera d'une rallonge budgétaire de 70 M€ sur l'enveloppe déjà validée des 580 M€ du programme pluriannuel d'investissement finançant sur dix ans les 150 projets déjà en cours. « Cette ambition d'investissement forte vise à cibler les projets bâtimentaires sur les besoins de santé de la population pour les 20 années à venir. Il en va de la responsabilité populationnelle du CHU », appuie Alain Bonnin, président de la Commission médicale d'établissement. Ce projet est porté par la confiance des 9.000 professionnels du CHU, qui savent que c'est par leur activité que nous pourrons le financer. Car, même si nous solliciterons des aides et des subventions, c'est bien en grande partie sur des fonds propres que cette stratégie de développement s'appuiera ».

Frédéric Chevalier

Cinq bâtiments majeurs

- ◆ **Chirurgie et médecine interventionnelle.** Extension du plateau technique afin de regrouper sur un même site toute la chirurgie. Augmentation de 50 % des capacités par rapport à aujourd'hui. Échéance : 2029-2030.
- ◆ **Psychiatrie.** un nouveau bâtiment pleinement adapté aux besoins d'ergonomie de la prise en charge et de sécurité, placé au cœur de la médecine du CHU pour éviter la stigmatisation. Échéance : 2029-2030.
- ◆ **Cancerologie.** Réhabilitation et extension en hauteur et au sol des bâtiments de cancerologie et d'hématologie. Échéance : 2027-2028.
- ◆ **Maternité de demain.** Réhabilitation et extension en vue de développer notamment le dépistage prénatal et mieux accompagner les IVG.
- ◆ **Addictologie.** Création d'un nouveau bâtiment.

Bourgogne Franche-Comté. Fin septembre en commission permanente à Besançon, les élus ont voté le montant des aides régionales allouées à divers secteurs. Retour sur les dossiers majeurs.

La région vote 62,7 M€ d'aides régionales

Comme chaque année, la région Bourgogne Franche-Comté investit massivement en faveur de nombreux domaines. La collectivité permet ainsi la réalisation ou la rénovation de dizaines de projets dans ses huit départements.

Parmi les plus grands postes de dépense, l'école et le développement des territoires bénéficient tous deux d'une enveloppe de plus de 5 M€. Une aide globale de 3,4 M€ a par ailleurs été votée pour soutenir 15 projets de 12 territoires dans le cadre des contrats TEA (Territoires en action) ; on note par exemple 793 690 € pour la réhabilitation et l'extension du gymnase (COSEC) de Charnay-lès-Mâcon (71), ou 800.000 € pour la réhabilitation du stade nautique de Beaune (21). Côté transition énergétique, 5 M€ ont été délivrés dans le cadre du dispositif EFFILOGIS permettant aux collectivités ou bailleurs sociaux de bénéficier d'une aide régionale



2,5 M€ d'aides sont alloués à la mise en accessibilité du lycée René Cassin à Mâcon. Crédit : CALC Architecte

pour la rénovation BBC (et pour la construction BEPOS-Bâtiment à énergie positive) de leurs bâtiments. Dans le détail, 2,03 M€ d'aides reviendront à 37 bailleurs sociaux pour la rénovation de 553 logements, et 2,97 M€ reviendront à 41 collectivités pour la rénovation de bâtiments tertiaires (dont mairies et écoles).

D'IMPORTANTES INVESTISSEMENTS

La région ne délaisse pas l'agriculture, pour laquelle elle débloque une enveloppe de

près de 3,69 M€ d'aides. Le sport est également un axe d'investissement majeur (3,28 M€), avec notamment 2,64 M€ de subvention pour soutenir 41 projets d'équipements sportifs sur le territoire, dont 450.000 € également répartis pour la réhabilitation de la piscine municipale d'Auxonne (21), la construction d'un stade de football synthétique à Giromagny (90), ou la construction de deux courts de tennis couverts à Saint-Germain-du-Bois (71). On note que près de 3 M€ d'aides régionales ont été

votés en faveur de la culture - avec un soutien particulier aux acteurs du livre et au cinéma.

PLUS DE 22 M€ POUR L'ÉDUCATION

Mais comme bien souvent, c'est l'éducation qui bénéficie de la plus grande enveloppe d'aides de la région BFC. Les lycées remportent la plus grande part du gâteau (14,9 M€ d'aides), avec notamment 3,02 M€ alloués à des travaux de mise en accessibilité, dont 2,5 M€ dédiés au lycée polyvalent René Cassin à Mâcon (71). Plus d'1 M€ d'aides a été attribué à la formation professionnelle tandis que l'apprentissage bénéficie, lui, d'une enveloppe de 6,5 M€, dont 3,67 M€ sont affectés aux CFA et MFR de Bourgogne-Franche-Comté pour moderniser leurs locaux et leurs équipements. Enfin, l'enseignement supérieur et la recherche se voient également dotés de 6,5 M€ d'aides régionales.

Killian Roblot

Yonne

LE VOTE SUR LA NOUVELLE STRATÉGIE « DÉCHETS » ATTENDRA. Lors du dernier conseil de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois, jeudi 3 octobre, son président Crescent Marault a reporté le vote concernant l'expérimentation du déploiement progressif des points d'apport volontaire (PAV). Adopté l'an dernier d'une courte majorité, ce dispositif vise à programmer in fine la disparition de la collecte des déchets en porte-à-porte dans le cadre de la nouvelle stratégie de gestion et de valorisation des déchets 2024-2031. Mal accueillie par les habitants ainsi que par de nombreux élus, la mesure était vigoureusement dénoncée par l'opposition. Plusieurs vice-présidents avaient, par ailleurs, annoncé leur intention de voter contre, dont Arminda Guiblain - maire de Monéteau et troisième vice-présidente en charge du numérique - et Magloire Siopathis - maire d'Appoigny et quatrième vice-président en charge de la mobilité. Une réunion de la commission environnement doit être réunie avant la fin de l'année afin de statuer sur l'opportunité des PAV.

Région BFC

L'ÉTAT ET LA RÉGION DONNENT LE COUP D'ENVOI DU CENTRE DE RESSOURCES RÉGIONAL POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES « ÉMILIE MOTTET ». Sous forme de plateforme digitale, qui verra le jour au printemps 2025, cet outil innovant est le premier du genre hors du bassin parisien. Il se veut un dispositif unique et fiable permettant d'accélérer la transition vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. À cet effet, un animateur dédié a été recruté en janvier 2024.

en bref

Opinions

Projet de loi de finances 2025 : l'investissement locatif en péril

Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI)

Suite à la présentation du projet de lois de finances 2025, l'Union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI) émet de très vives inquiétudes concernant le traitement fiscal de l'investissement locatif, notamment de la location meublée non professionnelle. La réintégration des amortissements déduits dans le calcul de la plus-value imposable est un très mauvais signal, dans un contexte d'attrition inédite du marché de la location. La réforme fiscale envisagée (de l'article 150 VB du code général des impôts) crée une confusion regrettable entre la location meublée de longue durée et la location touristique. Ces deux types de locations répondent, en effet, à des besoins différents.

Si la location touristique s'est développée en réponse à une forte demande liée à l'essor du tourisme et une évolution sociologique de fond, elle ne doit

pas être confondue avec la location meublée traditionnelle, qui joue un rôle essentiel dans l'offre de logements pour les étudiants, les jeunes actifs et les salariés en mobilité.

Il est crucial de maintenir le régime fiscal actuel de la LMNP, qui constitue l'un des rares dispositifs attractifs pour les propriétaires bailleurs. La remise en cause de ce cadre risquerait de déstabiliser une partie significative de l'offre locative.

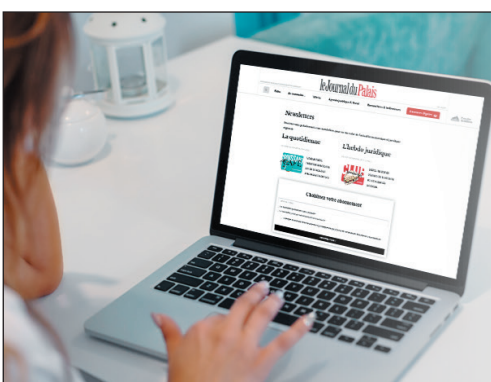
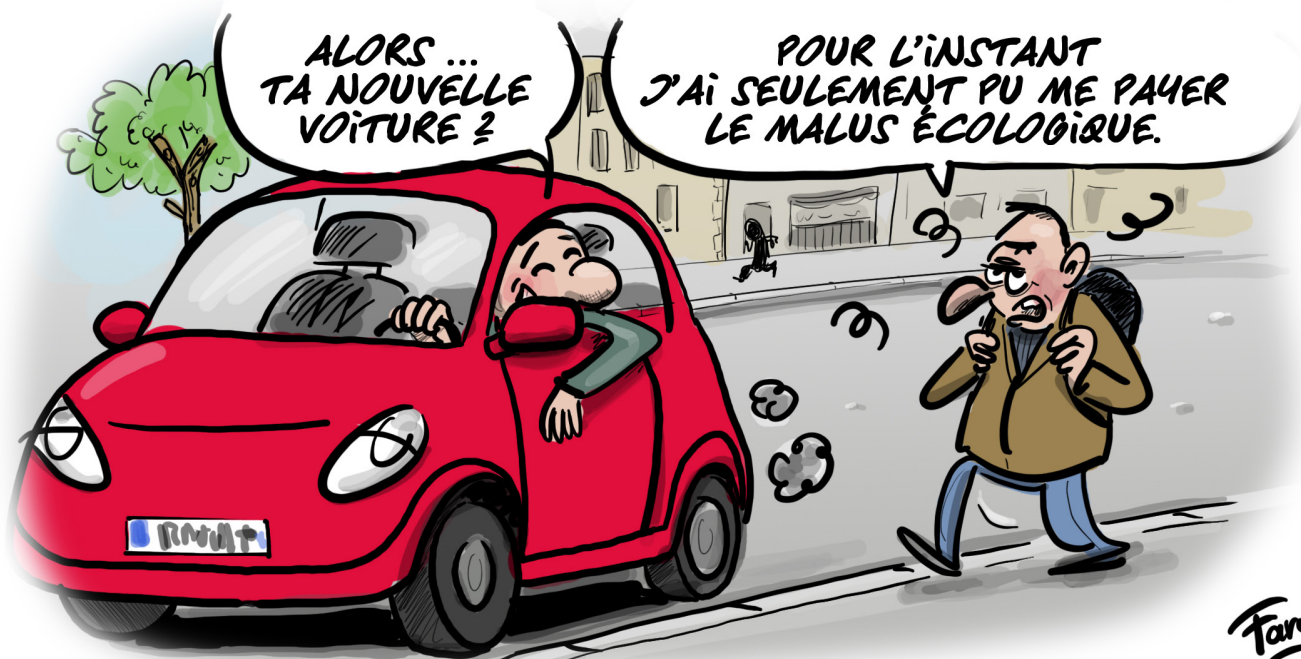
Toute augmentation de la pression fiscale sur les locations meublées, qu'il s'agisse de l'impôt sur les plus-values ou de l'amortissement comptable, enverrait un signal désastreux aux investisseurs, déjà fortement démobilisés dans le contexte actuel. Ces mesures continueraient de freiner l'investissement dans le secteur locatif, alors même que le marché du logement manque déjà

cruellement d'offre. L'UNPI appelle à la vigilance. Ainsi, les propositions visant à rapprocher les cadres fiscaux de la location nue et de la location meublée doivent être orientées vers l'encouragement de l'investissement, et non l'inverse. Il est impératif de renforcer les dispositifs qui fonctionnent et d'éviter de pénaliser ceux qui soutiennent l'offre locative.

Aussi, afin de relancer l'investissement locatif, l'UNPI demande la création d'un statut du bailleur privé - utilisant le mécanisme de l'amortissement - et qui reconnaisse la qualité d'entrepreneur d'un propriétaire bailleur. L'objectif est de relancer l'investissement locatif du neuf comme de l'ancien, en substitution des lois de défiscalisation et sous réserve que le patrimoine réponde aux règles de la décence et aux exigences de la performance énergétique.

Le regard de Faro

BUDGET 2025: LE MALUS ÉCOLOGIQUE POUR L'AUTOMOBILE VA ÊTRE DURCI



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS
GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité
économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Par ici la sortie!



On les attendait avec une impatience non dissimulée et on n'a pas été déçu : le projet de loi de finances, de son petit nom PLF 2025, et son acolyte le PLFSS (projet de loi de financement de la sécurité sociale), consistent en une cure d'amaigrissement de 60 Mds € de dépenses publiques, constitué pour les deux tiers par des réductions de dépenses et le dernier tiers réalisé par le levier des impôts et des taxes, qui vont toucher en priorité, assure-t-on, les ménages les plus aisés et les entreprises les plus florissantes « pour un temps défini ». Entre nous, personne n'est dupe : la trajectoire budgétaire visant à repasser le déficit actuel (autour des 6% du PIB) sous la barre des 3% pour obéir à la doxa européenne, on peut pronostiquer que ce « temps défini » est bien parti pour rester, comme on dit en Franche-Comté.

Devant la Sécurité sociale, priée de se délester de 15 Mds € de dépenses et bien devant les collectivités (-5 Mds €), l'État montre l'exemple et se serre la ceinture : 20 Mds € d'économies sont attendus, avec divers aménagements qui seront arbitrés lors des débats parlementaires à coups d'amendements - saluons au passage les nuits blanches et les cafés noirs ayant mis à mal la santé des hauts fonctionnaires qui ont pondu ces projets de lois en un temps record. Or pour faire des économies, un des moyens envisagés est évidemment de se séparer d'une partie de la bien-nommée « masse » salariale parmi les fonctionnaires (itou dans les entreprises, ne rêvons pas, les restrictions seront partout).

Alors... Après les départs à la retraite non remplacés, les CDD et autres postes contractuels non renouvelés, ainsi que les reconversions joyeuses, restera évidemment une portion de collaborateurs dont il faudra régler la question. Sauf que ces dernières années le « bien-être au travail » est devenu la norme et l'adaptation des postes aux convenances de chacun pratiquement un dû pour que le salarié, fonctionnaire ou pas, ne donne son plein potentiel. Pourquoi vouloir quitter un poste où la bienveillance, l'horizontalité des prises de décisions et l'épanouissement sont autant de fibres d'un cocon douillet ? Réponse : en le transformant en buisson de ronces. Je pronostique ici le retour d'un bon vieux management à l'ancienne, avec petits chefs aux demandes absurdes, hiérarchie pyramidale, fin du télétravail, et burn-out en série. Cette petite musique est en train de monter et c'est même la thèse du dernier livre de la philosophe Julia de Funès, *La Vertu dangereuse*, où elle plaide pour un management qui assume d'être libéral. Exit les « talents », le coaching et les « soft skills » (ce savoir-être qui fait beaucoup pardonner au petit Kevin, parfait représentant de la Gen Z, plus à cheval sur ses horaires que la trotteuse d'une montre suisse, un peu feignasse, mais tellement sympathique). Alors certes, si le management d'austérité peut faire le tri dans les niaiseries type baby-foot obligatoire à la pause méridienne et massage des épaules de cadres surmenés, je dis oui. Mais si, pour pousser de leur plein gré des salariés harassés vers la sortie on en revient aux méthodes à la papa, je me demande si, entre les papouilles et la cravache, il n'y aurait pas un juste milieu...

Le coin bouquins

STOP AU DÉSENGAGEMENT AU TRAVAIL.



Comment alors mettre en place un nouveau management ? Quelles sont les solutions pour faire renaître la motivation des collaborateurs ? L'auteur propose un véritable guide pour ceux qui souhaitent composer leur propre modèle managérial, avec discernement, simplicité et justesse.

♦ Éditions Gereso, 253 pages, 25 €.

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif. Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Procédures adaptées

COMMUNE DE LA BUISSIÈRE SUR OUCHE

Avis de marché travaux

POUVOIR ADJUDICATEUR : Commune de La Buisnière sur Ouche (21), 1 place de l'Eglise - 21360 Buisnière sur Ouche - 03.80.49.01.47 - la.bussierr@orange.fr
 OBJET DU MARCHÉ : Voirie et Réseaux Divers pour la sécurisation de la RD 33.
 CARACTÉRISTIQUES
 TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée - ouverte.
 MODALITÉS D'ATTRIBUTION
 La valeur technique de l'offre 60 % ;
 Le prix des prestations 40 %.
 DATE LIMITE
 DATE DE CLÔTURE : Vendredi 01 novembre 2024 - 12:00.
 AUTRES INFORMATIONS : Retrait des dossiers sur la plateforme numérique <https://www.marches-securises.fr/>
 REMISE DES PLIS OBLIGATOIREMENT PAR VOIE ÉLECTRONIQUE : Sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr/> les conditions sont précisées au règlement de la consultation.
 DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 07 octobre 2024.
 L2404958

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER - Militine GUINET - Killian ROBLOT

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpress
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

SCI LES CHARMES DU PETIT BOIS

Avis d'appel public à la concurrence

Résidence « Castanea »

1. DENOMINATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ : SCI LES CHARMES DU PETIT BOIS, 45 avenue du Drapeau - 21000 DIJON - Tél. : 03.80.28.81.70 - Email : slemoine@bfc-promotion-habitat.fr
 2. MAITRE D'OEUVRE : GODART ET ROUSSEL ARCHITECTES, 49 rue de Longvic - 21000 DIJON - Tél. : 03.80.23.99.58 - Email : contact@godart-rousseau.com
 3. OBJET DU MARCHÉ : Construction de 43 logements collectifs en 3 bâtiments sur sous-sol, Résidence « CASTANEA », 2 rue de l'Alambic, 1 rue de la Margot - 21160 PERRIGNY LES DIJON.
 4. PROCÉDURE DE PASSATION DES MARCHES : La procédure appliquée est une procédure adaptée.
 5. LISTE DES LOTS
 Lot n° 00 - CLAUSES COMMUNES
 Lot n° 01 - TERRASSEMENTS VRD
 Lot n° 02 - ESPACES VERTS CLOTURES
 Lot n° 03 - GROS OEUVRE
 Lot n° 04 - ETANCHEITE
 Lot n° 05 - RAVALEMENT
 Lot n° 06 - MENUISERIES EXTERIEURES PVC
 Lot n° 07 - METALLERIE - SERRURERIE
 Lot n° 08 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS
 Lot n° 09 - CLOISONS DOUBLAGES
 Lot n° 10 - PEINTURE
 Lot n° 11 - REVETEMENT DE SOLS
 Lot n° 12 - ASCENCEUR
 Lot n° 13 - ELECTRICITE
 Lot n° 14a - CHAUFFAGE VENTILATION
 Lot n° 14b - PLOMBERIE SANITAIRE
 Lot n° 15 - ISOLATION FLOCCAGE
 Lot n° 16 - PORTE DE GARAGES
 6. DELAI GLOBAL D'EXECUTION DES TRAVAUX
 Tranche Ferme : 24 mois, mois de préparation compris.
 7. MODALITES D'OBTENTION DES DOSSIERS : Le dossier de consultation des entreprises (DCE) sera téléchargeable dès le 7 octobre sur la plateforme marchesonline, <https://www.marchesonline.com> (référéncé 2024-CASTANEA).
 Un exemplaire papier pourra être obtenu à vos frais à l'adresse suivante : 12REPRO, 17 rue de la boudronnée - 21000 DIJON - Tél. : 09.81.60.22.48 - l2repro@bbox.fr
 8. RENSEIGNEMENTS
 Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les numéros suivants :
 GODART et ROUSSEL ARCHITECTES, 49 rue de Longvic - 21000 DIJON - Tél. : 03.80.23.99.58 - Email : contact@godart-rousseau.com
 BOURGOGNE STRUCTURE, 1 rue Georges Lavier - 21000 DIJON - Tél. : 03.80.73.30.58 - Email : bc@bourgogne-structure.fr
 ELITHIS SOLUTIONS, 71 bis avenue Jean Jaures, Bp 41249 - 21000 DIJON - Tél. : 03.80.43.52.02 - Email : julien.daugabel@elithis.fr
 BFC PROMOTION HABITAT, 45 avenue du Drapeau - 21000 DIJON - Tél. : 03.80.28.81.70 - Email : slemoine@bfc-promotion-habitat.fr
 9. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Jeudi 31 octobre 2024 à 12H00.
 Les offres doivent être adressées : Par plateforme e-bourgogne <https://www.marcheonline.com> (référéncé 2024-CASTANEA) en complétant le formulaire pré-rempli des données connues de l'administration.
 Obligation de fournir les pièces citées dans la rubrique 11 pour les entreprises attributaires.
 10. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.
 11. RENSEIGNEMENTS A PRODUIRE PAR LES CANDIDATS A L'APPUI DE L'OFFRE
 - La lettre de candidature (DC 1) + Les déclarations du candidat (DC2) ;
 - Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (NOTI 1) ;
 - Une attestation sur l'honneur, datée et signée par l'entreprise, précisant qu'elle est à jour du paiement de ses cotisations fiscales et sociales (NOTJ 2) + Attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'URSSAF datant de moins de 6 mois ;
 - Attestations d'assurance 2022 ;
 - Kbis ;
 - RIB ;
 - Attestation sur l'honneur de non-condamnation et déclaration d'absence d'interdiction de répondre au marché + si l'entreprise est en redressement judiciaire: la copie du jugement prononcé à cet effet.
 12. SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES
 Critères de sélection des candidatures
 Les critères de sélection des candidatures seront :
 - Capacités économiques et financières ;
 - Capacités techniques du candidat au regard ;
 - Des références ;
 - Des moyens humains et matériels du candidat.
 Critères d'attribution du marché
 - Conditions de forme : En cas de discordance constatée dans l'offre d'un candidat entre les sommes indiquées dans l'acte d'engagement et dans le détail estimatif, la somme portée en lettres dans l'acte d'engagement prévaut.
 Toutefois, le pouvoir adjudicateur s'autorise à vérifier le détail des prix concourant à la formation du prix global, et à demander aux candidats la correction d'éventuelles erreurs qui auraient pu y être décelées.
 - Conditions de fond : Les offres seront analysées et classées des plus avantageuses économiquement au moins avantageuses en fonction des critères suivants (par ordre de priorité décroissante) :
 60 % : Le prix ;
 40 % : La valeur technique de l'offre appréciée au regard de la note méthodologique, des moyens disponibles et des modalités de réalisation des travaux.
 Il est précisé que le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les offres avec les auteurs des 3 offres les mieux classées.
 La consultation peut être fructueuse sur une seule offre, si celle-ci répond aux conditions d'exécution du marché. Il est précisé que pour garantir la sécurité d'approvisionnement et la qualité de service aux habitants, le pouvoir adjudicateur a décidé de limiter le nombre de lots attribués à un même candidat à 3. Dans ce cadre, et dans l'hypothèse où un même candidat se voit classé premier sur un nombre de lots supérieurs à la limite précédemment fixée, il lui sera demandé d'indiquer au pouvoir adjudicateur parmi ces lots ceux pour lesquels il entend être attributaire.
 13. DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : Vendredi 4 octobre 2024.
 L2404893

Annances légales

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSIION
ATTRIBUTION D'APPORTSFIDAL
AVOCATSMarbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

APOTHICAMA

Aux termes d'un acte SSP du 01/10/2024, enregistré au SPFE DIJON le 07/10/2024 Dossier 2024 00044805 référence 2104P01 2024 A 02276.

La SELARL PHARMASI, SELARL au capital de 30 000 € dont le siège social est 22 Place de la République, 21000 DIJON immatriculée n° 850 310 145,

A cédé à la société APOTHICAMA, SELARL unipersonnelle au capital de 50 000 € dont le siège social est 22 Place de la République, 21000 DIJON immatriculée n° 933 165 888,

Le fonds de commerce de l'officine de pharmacie exploitée 22 Place de la République, 21000 DIJON,

Moyennant le prix de 1 200 000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 1 130 000 € et aux éléments corporels pour 70 000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 01/10/2024.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au Cabinet Légi Conseils, 1 Avenue Albert Camus, BP 56605, 21066 DIJON Cedex où domicile est élu.

L2404934

CONSTITUTION
DE SOCIETE

REVOLVE by SARIMMO

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 01/10/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : REVOLVE by SARIMMO
Siège : 2 Cours Général de Gaulle 21000 DIJON

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros

Objet : La transaction de tous biens immobiliers, et fonds de commerce. La prise de participations et intérêts dans toute autre Société ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Sylvie DELABY, demeurant 5 Rue en Chivalières 21240 TALANT

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

L2404824

SÉLÉNÉ

Aux termes d'un ASSP en date du 01/10/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SÉLÉNÉ
Objet social : La Société a pour objet l'acquisition, l'administration, la gestion de tous immeubles ou biens immobiliers dont elle viendrait à être propriétaire ou locataire, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation, à condition d'en respecter le caractère civil.

Le ou les biens immobiliers appartenant à la société pourront être mis gratuitement à la disposition des associés.

Siège social : 1 rue du Bourg, 21130 AUXONNE

Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Gérance : M. JOUVENEL Raphaël 1 Impasse du Gorget 21130 FLAMMERANS
Clause d'agrément : Cession d'actions libre entre associés et soumise à agrément à des tiers.

La gérance.

L2404832

SARL C2PRI

Par ASSP en date à ARC SUR TILLE du 04/10/2024, il a été constitué :
Forme : SARL unipersonnelle.
Dénomination : C2PRI. Siège : 6 Rue du Drapeau 21560 ARC SUR TILLE.
Objet : la réalisation de tous travaux de rénovation intérieure et extérieure et notamment : peinture des bâtiments, pose de tous revêtements sols et murs, pose de plaque de plâtre et isolation. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 €. Gérance : Christian PRUNEL, demeurant 6 Rue du Drapeau 21560 ARC SUR TILLE. Immatriculation : RCS de DIJON.
L2404861

WT DIJON

Aux termes d'un acte SSP en date du 04/10/2024, il a été institué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : WT DIJON

SIÈGE SOCIAL : 717, rue de l'Aviation - Bât HM6 - 21600 OUGES

OBJET SOCIAL : - Fourniture et pose de film de protection, - Traitement de vitrage automobile et habitat, - et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 1000 euros, constitué uniquement au moyen d'apport en numéraire.

PRÉSIDENT : La société AUTO RACING FRANCE, Société par actions simplifiée au capital de 4 000 euros, dont le siège social est situé 717 rue de l'Aviation - Bât. HM6 - 21600 OUGES, immatriculée sous le numéro 800 029 712 RCS DIJON, représentée par son Président, Monsieur Aurélien BUCHER

DIRECTEUR GÉNÉRAL : La société ARF DEVELOPPEMENT, Société par actions simplifiée au capital de 1 000 Euros, dont le siège social est à OUGES (21600) 717 rue de l'Aviation - Bâtiment Hm6, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de DIJON sous le n° 952 868 297, représentée par son Président, la société AUTO RACING FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 4 000 euros, dont le siège social est situé 717 rue de l'Aviation - Bât. HM6 - 21600 OUGES et immatriculée sous le numéro 800 029 712 RCS DIJON, elle-même représentée par son Président, Monsieur Aurélien BUCHER.

CESSION D' ACTIONS ET AGREMENT : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'associés, même ayant la qualité de conjoint, de pacsé, ascendant ou descendant, à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. L'agrément résulte d'une décision collective des associés prise à la majorité des deux-tiers au moins des voix des associés présents ou représentés.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Le Président

L2404875

O.S. TOLERIE

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société O.S. TOLERIE, SAS au capital de 2.000 €. DURÉE : 99 ans. Siège : 12 rue de l'Echelle - 21170 ST USAGE. Objet : La vente et prestations de pliage, tôle, métallerie. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. AGREMENT : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Le Président est Monsieur Canan YALDIZ, demeurant 10 Rue du châtaignier - 21170 SAINT USAGE. Le Directeur Général est Monsieur Selcuk ELIBOL, demeurant 47 rue du Paradis - 21170 LOSNE.

Pour avis : Le président.

L2404878

In Extenso
ENTREPRENEZ L'AVENIR.

JOZ BIKE&RUN

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social :
45 Route des Grands Crus
21160 MARSANNAY LA COTE

Aux termes d'un ASSP du 01/10/2024 à MARSANNAY LA COTE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

DÉNOMINATION : JOZ BIKE&RUN.
SIÈGE : 45 Route des Grands Crus - 21160 MARSANNAY LA COTE.

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

CAPITAL : 1.000 €. OBJET : Distribution, commercialisation de matériel et d'articles vestimentaires de running et de vélos, vente de vélos et accessoires de sport ; Organisation d'événements liés au cyclisme et au running.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

INALIÉNABILITÉ DES ACTIONS : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 2 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

AGREMENT : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : Monsieur Benjamin, Frédéric, Henri MOSSON, demeurant 36 rue de Cyclamens - 21110 AISERIEY.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Florian, Bernard, Henri VADOT, demeurant 10 rue des trois gerons - 21000 DIJON.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

L2404890

LEGI Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

DIDIER AUBERTIN

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : Route de Bressey
21560 COUTERNON

Statuts SSP 28.09.2024
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DIDIER AUBERTIN
Siège : Route de Bressey, 21560 COUTERNON

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1 000 euros
Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger : La prise en pension de chevaux. Le commerce de fourrages. Tous travaux de terrassement. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : en cas de pluralité d'associés, la cession d'actions donnant accès au capital à un tiers est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés, sauf quand il s'agit du conjoint d'un associé étant entendu le conjoint ou partenaire pacsé non associé lui-même, à ses ascendants ou descendants.

Président : Didier AUBERTIN demeurant Route de Bressey 21560 COUTERNON.

Immatriculation : RCS DIJON.

Le Président

L2404964

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

J E P

Suivant acte reçu par Maître JACQUESON le 07/10/2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : J E P.
SIÈGE SOCIAL : 10 chemin des Issarts - 21220 GEVREY CHAMBERTIN.

DURÉE : 99 ans.
OBJET : L'acquisition, l'apport, la propriété, l'aménagement, l'administration et la gestion de tous biens et droits immobiliers.

CAPITAL SOCIAL : 2.000 €. APPORTS EN NUMÉRAIRE : 2.000 €.

GÉRANCE : 1. M^{me} Simone PANOUILLOT, demeurant à GEVREY CHAMBERTIN (21220), 10 chemin des Issarts ; 2. M. Eric LHOMME, demeurant à MOUTHE (25240), 19 rue Beauregard ; 3. M. Pierre-Mary LHOMME, demeurant à DIJON, 43 rue Verrerie.

CLAUSE D'AGRÈMENT : Toute cession de part est soumise à l'agrément des associés statuant à l'unanimité.

IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2404932

MAISON FAR

Le 08/10/2024, il a été constituée la société suivante : Forme : SARL. Dénomination : MAISON FAR. Siège : 6 Voie Creuse, 21490 ST JULIEN. Objet social : Tous travaux de plâtrerie, la pose de plaques de plâtre, de staff ou de stuc, y compris les matériaux de lattage associés, ainsi que le montage de cloisons sèches et d'isolation ; Tous travaux de rénovation des sols et des murs de tous biens immobiliers ; Pose de carrelage, parquet, faïence, marbre, moquettes en toutes matières, papiers peints etc. ; Réalisation, en sous-traitance, de tous travaux du bâtiment, tels que maçonnerie, électricité, plomberie etc. Durée de la Société : 99 ans. Capital : 1.000 euros. Gérants : M^{me} Cassandre FERROUD et M. Benjamin TRONCONI demeurant ensemble 6 Voie Creuse, 21490 ST JULIEN. Immat au RCS de DIJON.

L2404963

LEGI Société d'avocats
CONSEILS

LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

LES BEAUMONTS

SCEA au capital de 6 000 euros
Siège social : 9 rue de Ley 21200 CHOREY LES BEAUNE
RCS DIJON

Statuts SSP 25/09/2024
Il a été constituée une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : LES BEAUMONTS ;
- Siège : 9 rue de Ley 21200 CHOREY LES BEAUNE (21200) ;
- Durée : 99 ans ;
- Objet : Toutes activités agricoles et viticoles correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal, et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle, tel que l'exploitation et la gestion de biens agricoles et viticoles apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société. Les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

- Capital : 6 000 € ;
- Gérance : ont été nommés gérants de la société sans limitation de durée : Romain PERTUZOT et Evelyne PERTUZOT demeurant 9 rue de Ley 21200 CHOREY LES BEAUNE.

- Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales à un tiers, y compris au conjoint d'un associé, à ses ascendants ou descendants, ne peut intervenir qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.

La gérance

L2404973

MLM

Avis est donné de la constitution au R.C.S. DIJON de la société MLM, SARL au capital de 2.000 €. SIÈGE SOCIAL : 5 rue Parmentier - 21000 DIJON. DURÉE : 99 ans. OBJET SOCIAL : Restauration, bar, vente de plats à emporter, traiteur, événementiel. Les gérants sont Monsieur Lucas MARTINUZZI, demeurant 35 rue Jean-Baptiste Baudin - 21000 DIJON et Monsieur Maxime MORISOT, demeurant 12 impasse Gabriel Faure - 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR.

L2404980

MODIFICATION

DE STATUTS

DOMAINE NOEL
RAMONET ET FILS

SCEA au capital de 10 000 euros
Siège social :
3 Place des Noyers
21190 CHASSAGNE MONTRACHET
798 003 935 RCS DIJON

Gérance

La collectivité des associés de la société réunis en AGM le 26/06/2024, a décidé de nommer en qualité de nouveaux gérants sans limitation de durée à compter du 30/09/2024, Madame Angélique PANSIN RAMONET demeurant à GERGY (71590) 130 route du Grand Villeneuve, Monsieur Michael RAMONET, demeurant à CHASSAGNE MONTRACHET (21190) 3 place des Noyers, et Monsieur Pierre-François RAMONET demeurant à DEMIGNY (71150) 14B rue du Paquier Bredault, en remplacement de Monsieur Noël RAMONET, gérant démissionnaire.

POUR AVIS La gérance

L2402954

REYVA

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social :
881 Cours de Gray
21850 ST APOLLINAIRE
821 301 074 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 17 septembre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 881 Cours de Gray, 21850 ST APOLLINAIRE au 26 Faubourg Roch 70 100 ARC LES GRAY à compter du 17 septembre 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

L2404487

VISION IV

Société civile immobilière au capital de 304 euros
Siège social :
18 Avenue de 1^{re} Armée Française
Résidence Le Claridge
21000 DIJON
333719995 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de proroger de 40 années la durée de la Société, soit jusqu'au 21 octobre 2065, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

L2404492

GROUPE MEDICAL
LE TEMERAIRE

Société civile de moyens au capital de 304 euros
Siège social :
15 Rue du Chateau
21000 DIJON
305872632 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de proroger de 50 années la durée de la Société, soit jusqu'au 31 octobre 2075, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

L2404505

SOCIETE
FAMILIALE
VINCENT
GIRARDIN

SARL transformée en SAS au capital de 9 596 160 euros
Siège social :
1 impasse Jeannot 21190 TAILLY
449 592 385 RCS DIJON

AVIS DE
TRANSFORMATION

Le 02/10/2024, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 9.596.160 €.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, ascendants et descendants, doit être autorisée par la Société.

Véronique GIRARDIN et Vincent GIRARDIN, gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Vincent GIRARDIN demeurant 1 impasse Jeannot 21190 TAILLY

DIRECTEUR GÉNÉRAL : Véronique GIRARDIN demeurant 1 impasse Jeannot 21190 TAILLY

COMMISSAIRE AUX COMPTES confirmé dans ses fonctions : CLEON MARTIN BROICHOET ET ASSOCIES AUDITEURS ET CONSEILS.

Pour avis Le Président

L2404828

OLIGO INGENIERIE

SASU au capital de 1 000 €
Siège social :
4 route de Sausy
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
RCS de DIJON n°982 675 936

Transfert de siège

En date du 02/09/2024, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 8 allée des Chênes, 21380 ASNIERES LES DIJON à compter du 02/09/2024.

Mention : RCS de DIJON

L2404846

LGF ET
COMPAGNIE

LGF ET COMPAGNIE - Société par actions simplifiée - au capital de 10 500 euros - Siège social : 5 Ter avenue de la Gare, 21110 GENLIS - 447 567 579 RCS DIJON. Le 07/10/2024 : Démission de Monsieur LOUBOT Sylvain de ses fonctions de Directeur Général non remplacé à compter du 17 septembre 2024.

L2404858

FIDAL
AVOCATSMarbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

NICOFORM

SASU au capital de 450 000 €
Siège social :
14 K Rue Pierre de Coubertin,
Parc Mirande
21000 DIJON
530 931 369 RCS DIJON

En date du 30/09/2024, l'associé unique a décidé de nommer HOLDING LITCHA, EURL au capital de

5 000 €, siège social 8 Boulevard de l'Europe, 21800 QUETIGNY, 799 574 603 RCS DIJON aux fonctions de président en remplacement de M. NICOLAS Laurent, démissionnaire.

L2404876

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

G.H. INVESTISSEMENT

G.H. INVESTISSEMENT - Société à responsabilité limitée - au capital de 100 euros - Siège social : 6, rue de Bastogne 21850 SAINT APOLLINAIRE - 498 786 755 RCS DIJON : AGO du 07/10/2024, Démission de Monsieur Jean-François GRAND de ses fonctions de cogérant, remplacé à compter du 07/10/2024 par Madame Sophie GRAND (11 Rue Louis Viardot 21000 DIJON). L2404881

BACHE SELECTOR

BACHE SELECTOR, SARL au capital de 7 622,45 euros - ZA Cap Nord 6 Rue de Bastogne 21850 SAINT APOLLINAIRE - 395 293 178 RCS DIJON : AGE du 07/10/2024, fin du mandat de cogérant de M Jean François GRAND remplacé par M^{me} Sophie GRAND demeurant 11 Rue Louis Viardot, 21000 DIJON pour une durée non limitée. L2404882

HOLDING PEF

HOLDING PEF, SARL au capital de 234 000 euros - 6 Rue de Bastogne 21850 SAINT APOLLINAIRE - 820 292 738 RCS DIJON : AGE du 07/10/2024, fin du mandat de cogérant de M Jean François GRAND remplacé par M^{me} Sophie GRAND demeurant 11 Rue Louis Viardot, 21000 DIJON pour une durée non limitée. L2404883



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

MB LOCATION

SCI au capital social de 1.000 Euros
Siège social :
18 B Rue de la Rente Logerot
21160 MARSANNAY LA COTE
842 921 918 RCS Dijon

Aux termes des décisions unanimes en date du 6 juin 2024, les associés ont pris acte de la démission de M^{me} Sophie BOUVIER de son mandat de co-gérante de la Société, à compter du même jour.
Mention sera portée au RCS de DIJON.
L2404885

DIJIDIAG

EURL au capital de 7 500 €
Siège social : 13 rue Marie Berthaud
21000 DIJON
RCS de DIJON n°505 182 543

TRANSFERT DE SIEGE

En date du 03/10/2024, l'associé unique a décidé le transfert du siège social au 20 Boulevard de la Fontaine des Suisses, 21000 DIJON à compter du 01/11/2024.

Mention : RCS de DIJON
BARBIER Jean-Christophe
L2404923

BGT MANAGEMENT

SAS au capital de 5 000 €
Siège social :
41, rue Maufoux, 21200 BEAUNE
922 210 315 RCS DIJON

Aux termes des décisions en date du 04/08/2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social de la société à l'activité de transport public routier de personnes avec des véhicules n'excédant pas neuf places, conducteur compris.
Pour avis.
L2404926

LA SOURCE

Groupement foncier agricole
au capital de 8.000 Euros
Siège social : 22 Grande Rue
21380 CURTIL SAINT SEINE
R.C.S. Dijon 320 944 846

L'AGE du 15/09/2024 a décidé à compter du 15/09/2024 de nommer en qualité de gérant, M. VAXILLAIRE Yann, demeurant 22 Grande Rue - 21380 CURTIL SAINT SEINE.
Modification au R.C.S. de DIJON.
L2404931

GP IMMO

Suivant décision en date du 03/10/2024, les associés de la société GP IMMO, SCI au capital de 1.000 €, siège social : 577 Rue Dardelin - 21160 MARSANNAY LA COTE, RCS DIJON 492 590 989, ont décidé de transférer le siège social pour le fixer au 14 Rue de la Rescouste - 21130 LES MAILLYS à compter du même jour, les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis : La gérance.
L2404967



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

SOCIETE DU BATIMENT MAUCHAMP

SAS au capital social de 110.000 Euros
Siège social :
18 B rue de la Rente Logerot
21160 MARSANNAY LA COTE
015 750 599 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision en date du 6 juin 2024, l'associé unique a pris acte de la démission de M^{me} Sophie BOUVIER de son mandat de directrice générale de la société, à compter de ce jour.
Mention sera portée au R.C.S. de DIJON.
L2404968



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

EA INVEST

SARL au capital de 14.900 Euros
Siège social :
Route de Gray
21490 VARIOIS ET CHAIGNOT
451 260 350 R.C.S. Dijon

ASSP 7/10/2024 : 1. Transformation de la société en SARL à compter du 7/10/2024, sans création d'un être moral nouveau et adoption du texte des statuts qui régiront désormais la société. La dénomination de la société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : ANCIEN / NOUVEAU GERANT : Emmanuel AMPAUD, 1 boulevard de Brousses - 21000 DIJON. 2. Extension de l'objet social et modification en conséquence l'article 2 des statuts : L'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toutes leurs formes, de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés. La prestation de tous services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle. La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents. Le conseil aux entreprises. L'acquisition, la cession, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. L'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte. Les activités de préparation et d'entraînement des équipés domestiques en vue de leur exploitation. L'achat et la revente d'équipés, l'intermédiation en matière de ventes d'équipés. L'enseignement, la pratique d'activités sportives ou de loisirs liés aux équipés. Le coaching. 3. Augmentation de capital social à compter du 7/10/2024. AM : 10.000 €. NM : 14.900 €. R.C.S. DIJON.

Pour avis.
L2404969

TRIBOR

28, rue de la Redoute
21850 SAINT APOLLINAIRE

Cessation du commissaire aux comptes

Il résulte de la décision de l'associé unique du 30/09/24 de la SAS «TRIBOR», (capital : 4 900 €, siège : 28, rue de la Redoute, 21850 SAINT APOLLINAIRE, 523 249 860 RCS DIJON), que les mandats de la Société DEVELAY JEAN EURL Commissaire aux Comptes titulaire, et de ACC, Commissaire aux Comptes suppléant sont arrivés à expiration. Il n'a pas été désigné de nouveaux Commissaires aux Comptes.
L2404974



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

HGM HOLDING

SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social :
9 Rue Jacques Germain
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
903 959 294 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 11 janvier 2024, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités de : l'achat et la revente, l'import et l'export de vanille et de tous produits d'épicerie fine ; le courtage de vins et spiritueux, et de transférer le siège social au 368 route de Varennes - 21200 BEAUNE.
Modification des articles 2 et 4 des statuts.
Mention sera portée au RCS de DIJON.
L2404978



LEXAN AVOCATS Société d'Avocats ZIRST II

55 rue Blaise Pascal
38330 Montbonnot-St-Martin

OCI 21

Société par actions simplifiée
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
Ecoparc Dijon Bourgogne,
310 rue Frédéric Lescure
21850 SAINT APOLLINAIRE
480 307 966 R.C.S. Dijon

Décisions de l'actionnaire unique en date du 28 juin 2024 et du président en date du 5 juillet 2024 :

- Constatation du non-renouvellement du mandat de la société KPMG SA, commissaire aux comptes titulaire, arrivé à expiration ;

- Augmentation du capital social par voie d'apports en numéraire à hauteur d'un montant de 265.000 € au moyen de l'émission de 66.250 actions ordinaires nouvelles de 4 € de valeur nominale chacune, souscrites au pair, et libérées en totalité lors de la souscription par voie de compensation avec une créance certaine, liquide et exigible sur la société avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- Réduction du capital social pour cause de pertes à hauteur d'une somme totale de 295.000 €, au moyen de l'annulation de 73.750 actions.
Etant précisé qu'en conséquence de ce qui précède, la situation de la société est régularisée au regard des dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce.

ANCIENNES MENTIONS :
COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE : KPMG SA.

CAPITAL SOCIAL : 40.000 € divisé en 10.000 actions de 4 € de nominal chacune.

NOUVELLES MENTIONS :
COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE : Néant.

CAPITAL SOCIAL : 10.000 € divisé en 2.500 actions de 4 € de nominal chacune.

Pour avis : Le président.
L2404982

DU ROULOT

Société par actions simplifiée
au capital de 596.230 Euros

Siège social :
25 rue des Forges
21190 MEURSAULT
917 768 442 RCS Dijon

Par décisions du 04/10/2024, le président, sur délégation de pouvoirs, a constaté la réalisation de l'augmentation du capital social de 24.840 €, par création de 2.484 actions nouvelles de 10 € chacune, libérées par prélèvement sur les réserves de la société, portant ainsi le capital social de 596.230 € à 621.070 €, et attribuées aux bénéficiaires d'actions gratuites.
Mention au RCS de DIJON.
L2404966



SC CHARDY & CO

Société civile
au capital de 412.140,00 Euros
Siège social :
MOLESME (21330), 2 rue du Porche
R.C.S. Dijon 824 698 377

Suivant acte reçu par Me Jean-Baptiste DELAVIGNE, Notaire à BAR SUR SEINE (10110), le 9 septembre 2024, publié le 20 septembre 2024 au SPFE de DIJON, Volume 2104P01 2024 P N°16573, il a été procédé à une augmentation de capital de la société par voie d'apport en nature afin de le porter à la somme de quatre cent soixante-douze mille cent quarante euros (472.140,00 €).
Modification au R.C.S. de DIJON.
L2404988



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

FOX

EURL au capital de 2 000 €
Siège social :
36 rue de Fontaine
21121 DAIX
RCS de DIJON n°838 810 216

Avis de modification

En date du 08/10/2024, l'associé unique a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article 2 les activités suivantes : Achat, mise en valeur, aménagement, rénovation, vente et location de tous biens et droits immobiliers ; Achat et revente de biens meubles corporels ; Acquisition de tous terrains en vue de leur revente en totalité ou par lots ; Construction de tous immeubles, leur revente en totalité ou par lots ; Activité de marchands de biens ; Activité de promoteur immobilier ; Prestations de services de toute nature notamment dans le domaine de l'immobilier ; Acquisition, détention, gestion et cession, sous toutes leurs formes, de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés ; Acquisition, cession, administration, gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Prestation de tous services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, gestion de la trésorerie du groupe, fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle ; Assistance financière, octroi de prêts, de financements, de garanties, au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.
La décision sera effective à compter du 08/10/2024, l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Le reste est sans changement.
Modification au RCS de DIJON.
L2404995

GFA DU FOURNEAU

JUILLENAY (21210)
1 rente du Fourneau
au capital de 168.110,00 €
Identifiée sous le numéro SIREN
815023445
RCS DIJON

Changement de gérant

Suivant décision collective des associés en date du 10/8/2024, il résulte que :

Madame Isabelle, Marie-Agnès MARION, pharmacienne, demeurant à AUXERRE (Yonne) 11 rue de l'Orléanais, célibataire. Née à DIJON (Côte-d'Or) le 28 mai 1961,

Monsieur Jean-Philippe MARION, Ingénieur, époux de Madame Françoise Noëlle Hélène BOYER demeurant à BROGNON (Côte-d'Or) 15 rue de Saint Julien. Né à DIJON (Côte-d'Or) le 4 avril 1967,

Monsieur Didier Camille MARION, conseiller prévention, demeurant à DIJON (Côte-d'Or) 14 bis avenue Aristide Briand, célibataire. Né à DIJON (Côte-d'Or) le 10 juillet 1969

ont été nommés gérant, avec Monsieur Bernard MARION, à compter du 10/08/2024, en remplacement de Madame Monique MANLAY, épouse MARION est décédée à DIJON (Côte d'Or) le 21 septembre 2021 pour une durée indéterminée.

Corrélativement, l'article 14 des statuts a été modifié.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis,
Me Mathieu THAVAUD

L2405000



LEGI CONSEILS BOURGOGNE

Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SF INVEST

SARL au capital de 12 580 Euros
Siège social :
route de Gray
21490 VARIOIS ET CHAIGNOT
838 223 212 RCS Dijon

ASSP du 7/10/2024, décide : 1/ Transformation de la Société en SARL à compter du 7/10/2024, sans création d'un être moral nouveau et adoption du texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Ancien / Nouveau Gérant : Sophie DE FOURNOUX LA CHAZE, 34 rue Edouard Herriot 21240 TALANT. Extension de l'objet social et modification en conséquence l'article 2 des statuts : L'acquisition, la détention, la gestion et la cession, sous toutes leurs formes, de toutes participations ou de contrôle de toutes sociétés. La prestation de tous services vis-à-vis des filiales concernant notamment les achats, la gestion de la trésorerie du groupe, les fonctions de direction technique et commerciale, de gestion, de coordination ou de contrôle. La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents. Le conseil aux entreprises. L'acquisition, la cession, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. L'assistance financière, l'octroi de prêts, de financements, de garanties, au bénéfice des filiales et des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte. 2/ Augmentation de capital social à compter du 7/10/2024. AM : 8 310€ - NM : 12 580€. RCS DIJON.

Pour avis
L2405004

POURSUITE D'ACTIVITE

FIDAL AVOCATS

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

SODIRES

SAS au capital de 123.000 Euros
Siège social :
24 rue de la Redoute
21850 SAINT APOLLINAIRE
R.C.S. Dijon 353 884 661

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 9 septembre 2024, l'associé unique statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.
Pour avis.
L2404965

DISSOLUTION

DE SOCIETE

DMW

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 10 Rue Jean Giono - 21000 DIJON
Siège de liquidation : 10 Rue Jean Giono - 21000 DIJON
899220610 RCS DIJON

Avis de dissolution anticipée

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 août 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 août 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Benoît WILLOT, demeurant 20 rue Félix Ziem 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 10 rue Jean Giono 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis Le Liquidateur
L2404712

SARL HINTERMEYER Yves

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 13 500 Euros
Siège social : 54 rue Pasteur
21 200 BEAUNE
RCS Beaune 353 407 117

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce.

Elle a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Yves HINTERMEYER demeurant 54 rue Pasteur - 21200 BEAUNE,
Et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé à 54 rue Pasteur - 21200 BEAUNE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
LE LIQUIDATEUR
L2404871

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

LEGATIS
DIJON/QUETIGNY

CHACY

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 500 Euros
Siège social : 4 Route de Bourguignon
21200 COMBERTAULT
RCS DIJON 478 087 406

Avis de dissolution et de nomination du liquidateur

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10/07/2024

A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : M. René CHABOD, demeurant 4 Route de Bourguignon 21200 COMBERTAULT.

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 4 Route de Bourguignon 21200 COMBERTAULT, siège de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de DIJON

Pour avis : Le liquidateur.

L2404924

GROUPE etc

SARL ETC

5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

CHEZ COCO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3 000 Euros
Siège social :
3 Place Bonaventure des Perriers
21230 ARNAY-LE-DUC
R.C.S. : DIJON 948 973 334

Aux termes du procès-verbal du 30/09/2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/09/2024 et sa mise en liquidation, nommé comme liquidateur M^{me}. LEGER Corinne demeurant 3 Place Bonaventure des Perriers - 21230 ARNAY-LE-DUC. Cette nomination met fin au mandat de la gérance. Le siège de la liquidation est fixé au siège social 3 Place Bonaventure des Perriers - 21230 ARNAY-LE-DUC. Mention sera faite au RCS de DIJON.
L2404925

JEANNINE SHOP

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 5 000 EUROS
SIEGE :
24/26 RUE JEANNIN, 21000 DIJON
SIEGE DE LIQUIDATION :
24/26 RUE JEANNIN 21000 DIJON
852 249 234 RCS DIJON

AVIS DE DISSOLUTION

L'AGE réunie le 30/09/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mr Louis -Félix FRANÇOIS, demeurant 7 G rue du Docteur Renardet - 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 24/26 rue Jeannin 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis : Le Liquidateur

L2404930

FINANCIA EXPERT

BELOTTI

Forme : SARL société en liquidation
Capital social : 7.500 Euros
Siège social :
17 avenue de la République
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
482 995 198 R.C.S. de Dijon

Dissolution anticipée

Aux termes de l'AGE en date du 30 septembre 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2024. Monsieur Thierry BELOTTI, demeurant 17 avenue de la République - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis : Le gérant.

L2404936

CLOTURE**DE LIQUIDATION****DMW**

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 10 Rue Jean Giono -
21000 DIJON
Siège de liquidation : 10 Rue Jean
Giono - 21000 DIJON
899220610 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31 août 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Ziem WILLOT, demeurant 20 rue Félix Ziem 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2404713

MALOU

Suivant AGO réunie le 5 Septembre 2024, les associés de la société MALOU, SCI en liquidation au capital de 100 €, siège social et siège de liquidation : 25 Rue des Cents Ecus - 2100 DIJON, RCS DIJON 525 339 107, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alexandre HULIN, demeurant 13 Rue Gustave Noblesmaire - 21000 DIJON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2404933

FINANCIA EXPERT

BELOTTI

Forme : SARL société en liquidation
Capital social : 7.500 Euros
Siège social :
17 avenue de la République
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
482 995 198 R.C.S. de Dijon

Aux termes de l'AGO en date du 30 septembre 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Thierry BELOTTI, demeurant 17 avenue de la République - 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du R.C.S. de DIJON.

Le liquidateur.

L2404979

TRIBUNAUX**DE COMMERCE****EXTERIEURS****ALTESSE**

7 rue Auber - 75009 PARIS 9E
ARRONDISSEMENT, R.C.S. PARIS :
801 233 925. Etablissement secondaire
à DIJON : 801 233 925 - 2020 B 635.
Activité : Bijouterie, maroquinerie et
accessoire, décorations, foulards et
petit prêt à porter.
Jugement du tribunal de commerce
de PARIS en date du 30/09/2024
arrête le plan de cession au profit
de : SAS MSGA HOLDCO, sous le n°
P202401868.
L2404892

REDRESSEMENT**JUDICIAIRE****SAS STANDARD**

3 av. Hermès, ZAC de Montredon
- 31240 L'UNION, R.C.S. TOULOUSE :
378 244 255. Etablissement secondaire
à DIJON : 378 244 255 - 2013 B 1087.
Activité : Vente au détail en gros et demi-
gros de tous vêtements, accessoires
de mode, maroquinerie, chaussures.

Jugement du tribunal de commerce
de TOULOUSE en date du 30/09/2024,
ouvrant une procédure de redressement
judiciaire, désignant en qualité
d'Administrateur Judiciaire SCP CBF
ASSOCIES prise en la personne de Me
Christian CAVIGLIOLI, 10 R d'Alsace-
Lorraine - 31000 TOULOUSE, SELARL
FHBX, prise en la personne de Maître
Jean-François BLANC, 22 rue des
Chasseurs - 34070 MONTPELLIER, ,
avec pour mission : d'assister, en qualité
de Mandataire Judiciaire : SELARL
BENOIT et Associés - Mandataires
judiciaires prise en la personne de Me
Béatrice AMIZET, 17 R de Metz - 31000
TOULOUSE, SELAS EGIDE, prise
en la personne de Me Alix BRENAC,
4 R Amélie - 31080 TOULOUSE, CS
98034 Cedex 6 et a ouvert une période
d'observation expirant le 05/12/2024,
date de cessation des paiements le
01/09/2024. Les déclarations des
créanciers sont à déposer au mandataire
judiciaire dans les deux mois à compter
de la date de publication au BODACC.
L2404891

CHANGEMENT DE**REGIME MATRIMONIAL**

ODAS NOTAIRES
37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

EPOUX BARBÉ**CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL**

Par acte de Maître Julie GRESARD,
Notaire à DIJON, CRPCEN 21026
, le 2 octobre 2024, a été conclu le
changement de régime matrimonial
portant adoption de la séparation de
biens entre M. David BARBÉ et M^{me}
Céline DANGUIN, dmt à CHENOVE
(21300) 5 Ter rue Roger Salengro.
Mariés à CHENOVE (21300) e 23 mai
2015 sans contrat.

Les oppositions des créanciers à ce
changement, s'il y a lieu, seront reçues
dans les trois mois de la présente
insertion, en l'office notarial où domicile
a été élu à cet effet.

Pour insertion : Le notaire.

L2404873

Notaires

Maître Maéva FERRARA

Notaire
5 A rue du Puits de Têt
21160 MARSANNAY LA COTE

EPOUX POILVE**Changement de régime matrimonial**

Suivant acte reçu par Maître Maéva
FERRARA, Notaire à MARSANNAY
LA COTE, 5 A rue du Puits de Têt,
CRPCEN 21106, le 3 octobre 2024, a
été conclu le changement de régime
matrimonial portant adoption de la
séparation de biens entre :

Monsieur Sébastien André Louis
POILVE, inspecteur qualité, et Madame
Nadège Jeanne Lucette BOILLAUD,
adjoint animation, demeurant ensemble
à GENLIS (21110), 1 A rue Jean
Bouhey.

Monsieur est né à HYERES (83400)
le 11 juillet 1979 ;

Madame est née à DIJON (21000) le
20 avril 1976.

Mariés à la mairie de SAINT USAGE
(21170) le 13 août 2005 sous le régime
de la communauté d'acquêts à défaut
de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait
l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.
Madame est de nationalité française.
Résidents au sens de la
réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce
changement, s'il y a lieu, seront reçues
dans les trois mois de la présente
insertion, en l'office notarial où domicile
a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

L2404937

AVIS**ADMINISTRATIF**

DIJON métropole

DIJON METROPOLE**Déclassement de voirie métropolitaine****OUGES «ZAC Parc d'activités Beauregard»****Déclassement d'une emprise d'environ 6.000 m²****Avis d'enquête publique****Modificatif**

Une enquête publique préalable au
déclassement de la voirie métropolitaine
de l'emprise citée ci-dessus a lieu du
02 au 17 octobre 2024 inclus, à Dijon
Métropole, 40 avenue du Drapeau -
21000 DIJON (samedi, dimanche et
jours fériés exceptés), de 8h30 à 12h00
et de 13h30 à 17h30.

Pendant cette période, un registre
destiné à recevoir les observations
formulées par le public sera déposé
aux jours et heures d'ouverture de
l'enquête.

Les observations pourront également
être adressées par écrit à Dijon
Métropole, Service Foncier, 40 avenue
du Drapeau, CS 17510 - 21075 DIJON
CEDEX.

Monsieur le Commissaire Enquêteur
se tiendra à la disposition du public
non pas le mercredi 16 octobre 2024
de 14h30 à 17h30 mais le jeudi 17
octobre 2023 de 14h30 à 17h30 à Dijon
Métropole, 40 avenue du Drapeau -
21000 DIJON.
L2404877

communauté de communes

Norge et Tille

Communauté de Communes de Norge et Tille**Participez à la consultation sur le Plan Climat Air Energie Territorial de la CC Norge et Tille**

La Communauté de Communes
Norge et Tille informe le public de
l'ouverture de la consultation sur son
Plan Climat Air Energie Territorial
(PCAET), une démarche volontaire
pour son territoire de moins de 20.000
habitants. La consultation se déroulera
sur une période de 30 jours, à compter
du 24 octobre, conformément à la
réglementation en vigueur. Le public
est invité à consulter et à apporter
ses contributions via le site de la
communauté de communes (www.
norgeettille.fr) ou directement à son
siège au 47 route de Norges, La
Commanderie - 21490 BREGNY.
L2404880

AVIS DIVERS

LEGATIS
DIJON GENIS

M^{me} Berthe VINCENOT**Testament olographe**

Suivant testament olographe en date
du 23 mars 1998, Madame Berthe
VINCENOT, né(e) 21121 FONTAINE
LES DIJON, le 23 septembre 1926,
demeurant à 101 rue de Talant - 21000
DIJON, célibataire, décédé(e) à DIJON
(21) le 21 juin 1924, a institué un
légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un
dépôt aux termes du procès-verbal
d'ouverture et de description de
testament reçu par Maître Clémence
BAILLY, 1 place de l'Europe - Simone
Veil - 21000 DIJON, le 7 octobre 2024,
dont la copie authentique accompagnée
d'une copie du testament ont été
adressées au Greffe le 7 octobre 2024.

Dans le mois suivant cette réception,
l'opposition à l'exercice par le légataire
de ses droits pourra être formée par
tout intéressé auprès du notaire chargé
du règlement de la succession : Maître
Clémence BAILLY. En cas d'opposition,
le légataire sera soumis à la procédure
d'envoi en possession.
L2404971

LEGATIS
DIJON GENIS

M^{me} Madeleine LOUET**Envoi en possession - Legs universel**

Suivant testament olographe en date
du 20 février 2020 ;

Madame Madeleine Thérèse LOUET,
demeurant à AISEREY (21110) 3 rue
des Tourterelles . Née à AISEREY
(21110), le 29 juillet 1936. Veuve de
Monsieur André Michel MAUGEY.
Décédée à QUETIGNY (21800), le 28
mai 2024.

A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt
au rang des minutes de Me Charles
-Alban PRIEUR, Notaire DIJON (21,
1 Place de l'Europe (CRPCEN 2012)
suivant procès-verbal en date du
30/09/2024.

Les oppositions pourront être
formées auprès de Me PRIEUR chargé
du règlement de la succession
L2404972

SUCCESSION**VACANTE****SUCCESSION VACANTE**

Par décision du TJ de DIJON en
date du 10/09/2024 le Directeur des
Finances publiques de Bourgogne-
Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE
DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a
été nommée curatrice / curateur de la
succession vacante de M. BOUCHER
Marcel décédé le 09/06/2022. Réf.
0218133044. Les créanciers doivent
déclarer leur créance par lettre
recommandée avec AR.
L2404938

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en
date du 10/09/2024 le Directeur des
Finances publiques de Bourgogne-
Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE
DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a
été nommée curatrice / curateur de la
succession vacante de M. MILLIERE
Jules décédé le 23/05/2023. Réf.
0218133041. Les créanciers doivent
déclarer leur créance par lettre
recommandée avec AR.
L2404939

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en
date du 10/09/2024 le Directeur des
Finances publiques de Bourgogne-
Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE
DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a
été nommée curatrice / curateur de la
succession vacante de M. GREY
Lucien décédé le 03/03/2023. Réf.
0218133042. Les créanciers doivent
déclarer leur créance par lettre
recommandée avec AR.
L2404940

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en
date du 10/09/2024 le Directeur des
Finances publiques de Bourgogne-
Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE
DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon,
a été nommée curatrice / curateur
de la succession vacante de M.
DURUT Eric décédé le 13/08/2023.
Réf. 0218133039. Les créanciers
doivent déclarer leur créance par lettre
recommandée avec AR.
L2404941

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en
date du 17/09/2024 le Directeur des
Finances publiques de Bourgogne-
Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE
DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a
été nommée curatrice / curateur de la
succession vacante de M^{me} INGOUF
Fabienne décédée le 28/10/2019.
Réf. 0218133212. Les créanciers
doivent déclarer leur créance par lettre
recommandée avec AR.
L2404942

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en
date du 14/08/2024 le Directeur des
Finances publiques de Bourgogne-
Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE
DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a
été nommée curatrice / curateur de la
succession vacante de M^{me} COCHON
Marie décédée le 15/01/2024. Réf.
0218132827. Les créanciers doivent
déclarer leur créance par lettre
recommandée avec AR.
L2404943

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en
date du 09/08/2024 le Directeur des
Finances publiques de Bourgogne-
Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE
DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a
été nommée curatrice / curateur de la
succession vacante de M^{me} MONNEAU
Michelle décédée le 13/10/2022.
Réf. 0218132875. Les créanciers
doivent déclarer leur créance par lettre
recommandée avec AR.
L2404944

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en
date du 09/08/2024 le Directeur des
Finances publiques de Bourgogne-
Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE
DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a
été nommée curatrice / curateur de la
succession vacante de M^{me} GALOPIN
Monique décédée le 17/08/2023.
Réf. 0218132883. Les créanciers
doivent déclarer leur créance par lettre
recommandée avec AR.
L2404945

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 14/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GAULT Rene décédé le 28/01/2023. Réf. 0218132423. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404946

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} GERMAIN Augusta décédée le 08/09/2019. Réf. 0218132864. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404947

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. RENARD René décédé le 04/01/2020. Réf. 0218132839. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404948

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BILIK Jean décédé le 20/12/2022. Réf. 0218132850. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404949

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 09/08/2024 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} VIDAL Jeannine décédée le 11/08/2021. Réf. 0218132884. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2404950

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. THOMAS Gilbert décédé le 12/03/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218120594. L2404951

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. LENTZ Marcel décédé le 07/07/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218120576. L2404952

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BON René décédé le 19/01/2021 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218087822. L2404953

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MARCEAU Anne-Marie décédée le 12/03/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218120094. L2404954

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BLANCHET Marcelle décédée le 31/10/2018 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218105909. L2404955

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BON Pierre décédé le 25/04/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218122663. L2404956

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BEY Elisabeth décédée le 30/04/2018 a établi l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218132301. L2404957

TRIBUNAL

DE COMMERCE

DE DIJON

LIQUIDATION

JUDICIAIRE

Jugement du 01 octobre 2024

Association Loi 1901 ASSOCIATION ODYSEJOURS, 19 rue DE LA FONTAINE, 71600 Paray-le-Monial, RCS Greffe de Dijon 923 923 239. Autres enseignements. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 05 Juillet 2024, désignant liquidateur Sas Jean-Jacques Deslorieux Représentée Par Maître Paul Deslorieux 21, boulevard de la République - 71100 Chalons-sur-Saône. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404896

SANCHEZ Geoffrey, 5 rue Thurot, 21400 Chatillon-sur-Seine, RCS Greffe de Dijon 852 230 267. Travaux de menuiserie bois et PVC. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 30 Août 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404897

SARL Go Express, 6 Rue du Grand Pré de Pont, Logt 20, 21800 Chevigny-Saint-Sauveur, RCS Greffe de Dijon 921 288 031. Transports routiers de fret de proximité. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 28 Juin 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404905

SARL OWL IMMO, 4-6 Passage Thurot, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 892 046 392. Activités des marchands de biens immobiliers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Février 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404918

SARL COIFF AU FEMININ, 13 Avenue des Champs Perdrix, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 514 159 730. Coiffure. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 05 Janvier 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404906

SARL L'ATELIER DE MARIE, 5 Chemin des Vaches, 21200 Bligny-lès-Beaune, RCS Greffe de Dijon 913 600 219. Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 11 Septembre 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404911

SARL IDEA CONCEPT, Rue des Curtils, 21360 Montceau-et-Echarnant, RCS Greffe de Dijon 438 753 923. Commerce de gros (commerce interentreprises) de bois et de matériaux de construction. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Juin 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404912

SARL ID'EES NUMERIQUE, 8B Rue Paul Langevin, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 922 218 862. Conseil en systèmes et logiciels informatiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 25 Septembre 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404913

SARL TTM CONSTRUCTION, 7B Rue du Chapeau Rouge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 951 996 339. Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 31 Janvier 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404916

SARL GARAGE TECHNIQUE HEMONNOT, Lotissement Prê Melin, 21190 Chassigne-Montrachet, RCS Greffe de Dijon 894 290 246. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 05 Mars 2024, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404917

SARL OWL IMMO, 4-6 Passage Thurot, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 892 046 392. Activités des marchands de biens immobiliers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Février 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404918

SARL OWL IMMO, 4-6 Passage Thurot, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 892 046 392. Activités des marchands de biens immobiliers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Février 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404918

SARL TRIGONE, 10 Rue Léon Mauris, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 344 242 458. Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Septembre 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404919

SARL LES GOURMANDISES DU MOULIN, 12 Rue du Centre, 21120 Lux, RCS Greffe de Dijon 897 653 739. Boulangerie et boulangerie-pâtisserie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Septembre 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404920

SARL DIJONYOS, 91 Rue Aristide Briand, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 800 087 967. Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 05 Septembre 2024, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404921

SARL DBHM, 52 Rue de Labergement, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 918 684 499. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2404907

SAS GridBear, 18 Impasse Cardinal Petit de Juleville, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 917 393 134. Conseil en systèmes et logiciels informatiques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2404914

SAS BABAYAN, 21 Place Darcy, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 920 998 861. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. L2404915

SAS SADIGH GROUP, 18 Impasse du Cardinal Petit de Juleville, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 821 995 222. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2404922

PROCÉDURE

DE SAUVEGARDE

Jugement du 01 octobre 2024

SAS STAND AUTOS 21, 26 Rue du 6 Juillet, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 819 021 098. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de sauvegarde et désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404909

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du 01 octobre 2024

SAS ISOPERF Energie, 4 Allée des Nouratons, 21490 Ruffey-lès-Echirey, RCS Greffe de Dijon 842 379 950. Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 02 Août 2024, désignant mandataire judiciaire SELARLASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404894

SARL EURL STEPHANE MICHAUDET, Route de Cisse, Beaune, 21200 Sainte-Marie-la-Blanche, RCS Greffe de Dijon 400 122 115. Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 12 Juin 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404895

SAS GROSSISTE PIECES AUTO (G.P. AUTO), 5 - 7 Rue Antoine Bequerrel, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 820 088 334. Commerce de gros d'équipements automobiles. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 10 Avril 2023, désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404898

SAS CARS 21, 26 Rue du 06 Juillet, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 799 455 092. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 11 Septembre 2024, désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2404910

CLÔTURE POUR

INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 01 octobre 2024

SARL AV OCCAS 21, 7 Rue Aristide Berges, Zac de la Rente du Bassin, 21800 Sennecey-lès-Dijon, RCS Greffe de Dijon 839 243 466. Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404899

SARL H.C.A Restauration, 3 Rue des Prés Potet, 21121 Ahuy, RCS Greffe de Dijon 520 518 887. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404900

SARL B TRANSPORT PREMIUM, 1 Rue Geoffroy Gonella, 21200 Bligny-lès-Beaune, RCS Greffe de Dijon 828 400 085. Transports de voyageurs par taxis. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404901

SAS KAYA, 25 Boulevard Gabriel, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 815 187 315. Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404902

SARL LES BIERES DU DONJON, 6 Rue de la Chaume au Menelot, 21140 Semur-en-Auxois, RCS Greffe de Dijon 808 981 724. Fabrication de bière. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404903

SARL LBTP, 6 Rue de la Chapelle des Gaillards, 21440 Pellerey, RCS Greffe de Dijon 883 815 698. Activités des sociétés holding. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404904

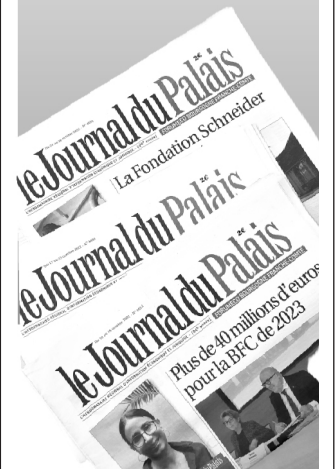
SAS LES BO', 71 A Avenue de Langres, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 844 035 519. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2404908

le Journal du Palais
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

POUR PLUS
DE
RAPIDITE,
Envoyez-nous
vos annonces
par mail



annoncelegale.jdp
@legalnet.org



Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTSELITE
MOTO

Cession de fonds

Suivant acte SSP en date à SAINT-DENIS-LES-SENS du 01/10/2024, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement - YONNE le 09/10/2024, dossier 2024 00033116, référence 8904P01 2024 A 01349,

Monsieur Philippe BORIE, entrepreneur individuel, immatriculé au RCS de SENS sous le numéro 378 507 826 et Madame Christine BORIE, née VAJOU, demeurant ensemble 10 rue Traude - 10300 SAINTE SAVINE,

Ont cédé à : La société HB MOTOS, Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €, dont le siège est sis Lotissement Sainte Colombe - 23 rue Lorraine - 89100 SAINT DENIS LES SENS, immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 932 233 729,

Un fonds de commerce de «commerce au détail, location, réparation de motocycles, cycles et véhicules divers», connu sous l'enseigne ELITE MOTO, sis et exploité Lotissement Sainte Colombe - Rue Lorraine - 89100 SAINT DENIS LES SENS.

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant le prix de 150.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 120.000 € et aux éléments corporels pour 30.000 €.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 01/10/2024.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications prévues par la loi, à l'adresse du fonds pour la validité et au Cabinet S.J.B, société d'avocats, 43 rue du Clos - 89000 AUXERRE, pour la correspondance.

Pour avis.

L2405003

MODIFICATION
DE STATUTSEDITIONS
BENOIT FRANCE

Ancien : Société à responsabilité limitée
Nouveau : Société par actions simplifiée au capital de 70.005 Euros
Siège social :
11 Grande Rue - BEON (89410)
337 572 085 RCS SENS

Suivant procès-verbal d'une décision de l'associé unique en date du 30 août 2024, il résulte que les modifications suivantes sont intervenues sur la société EDITIONS BENOIT FRANCE :
Cessation des fonctions de gérant de Monsieur Benoît René Albert Emmanuel FRANCE, le 25 juillet 2022, date de son décès.

Transformation en société par actions simplifiée, sans création d'une nouvelle personne morale, et adoption des statuts sous sa nouvelle forme :
La dénomination sociale, le capital social, le siège et la durée n'ont pas été modifiés.

L'objet social complété à l'article 2 des statuts par adjonction à l'activité d'éditeur cartographique des matières : «gastronomie, société, agriculture, etc. FRANCE et étranger.»

Président : Pascal Frédéric Louis LEROUEILLE, demeurant 30 rue Montegros à Champvallon-Montolhon (89710).

Mention sera faite au RCS de SENS.

Pour avis.

L2404884

MANJO SARL

Par AGE du 11/09/2024, les associés de la société MANJO SARL, SARL ayant son siège social 7 rue des Glycines - 89260 PERCENEIGE, immatriculée sous le n° 480 728 971 R.C.S. SENS, ont décidé de réduire le capital social pour le ramener de 12.200 € à 4.200 € par voie de rachat et d'annulation de parts sociales.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis : Le gérant.

L2405002

LEGI Société
d'avocats
CONSEILSLEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

DOMAINE BARAT

Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 90.000 Euros
Siège social :
7 rue de Milly - 89800 CHABLIS
801 939 042 RCS Auxerre

DUA 5 et 6 septembre 2024 :
Transfert du siège social à compter du 05/09/2024

ANCIEN SIÈGE : 5 rue de Lechet, Milly - 89800 CHABLIS.
NOUVEAU SIÈGE : 7 rue de Milly - 89800 CHABLIS.

Pour avis : La gérance.

L2404887

LEGI Société
d'avocats
CONSEILSLEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

JANE

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
7 rue de Milly - 89800 CHABLIS
801 939 042 RCS Auxerre

DUA 5 et 6 septembre 2024 :
Transfert du siège social à compter du 05/09/2024

ANCIEN SIÈGE : 5 rue de Lechet, Milly - 89800 CHABLIS.
NOUVEAU SIÈGE : 7 rue de Milly - 89800 CHABLIS.

Pour avis : Le Président.

L2404888



APEX SERVICES SAS

Capital social : 50000 euros
Siège social : ZI DE VAUPLAINE
ROUTE DE TANLAY - 89700 TONNERRE
877809020 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 2 septembre 2024, l'associée unique a pris acte de la démission, à compter du même jour, de Mr Arnaud LEFEVRE, de son mandat de Directeur Général de la Société.

Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

L2404865

DISSOLUTION

DE SOCIETE

SARL CHRISTIAN CC

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1.500 Euros
Siège social : 37 RD 606 - 89100 ROSOY
803 732 213 RCS Sens

Suite aux décisions de l'associé unique du 30/09/2024 :

- Il a été décidé la dissolution de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

- Il a été mis fin aux fonctions de Gérant de M. Christian CADENAT à compter du même jour.

- M. Christian CADENAT demeurant 37 RD 606 89100 ROSOY a été nommé en qualité de liquidateur et il a été décidé de fixer le siège de la liquidation au siège social de la société.

La correspondance ainsi que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés et envoyés à l'adresse du liquidateur, 37 RD 606 - 89100 ROSOY.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation de la société sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Mention sera faite au RCS de SENS.

L2404959

SCI LE CHENE VERT

Société Civile Immobilière au capital de 60.000 Euros
Siège social : 37 D 606 - 89100 ROSOY
503 941 288 RCS Sens

Suite aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 20/09/2024 :

- Il a été décidé la dissolution de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

- Il a été mis fin aux fonctions de Gérant de M. Christian CADENAT à compter du même jour.

- M. Christian CADENAT demeurant 37 D 606 - 89100 ROSOY a été nommé en qualité de liquidateur et il a été décidé de fixer le siège de la liquidation au siège social de la société.

La correspondance ainsi que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés et envoyés à l'adresse du liquidateur, 37 D 606 - 89100 ROSOY.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation de la société sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Mention sera faite au RCS de SENS.

L2404961

CLOTURE

DE LIQUIDATION

SARL CHRISTIAN CC

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1.500 Euros
Siège social : 37 RD 606 - 89100 ROSOY
803 732 213 RCS Sens

Aux termes des décisions de l'associé unique du 30/09/2024, et après avoir entendu le rapport du Liquidateur :

- Les comptes de liquidation ont été approuvés ;

- Il a été donné quitus au Liquidateur, M. Christian CADENAT demeurant 37 RD 606 89100 ROSOY de sa gestion et cette dernière a été déchargée de son mandat ;

- Il a été prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

L2404960

SCI LE CHENE
VERT

Société Civile Immobilière au capital de 60.000 Euros
Siège social :
37 D 606 - 89100 ROSOY
503 941 288 RCS Sens

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 20/09/2024, et après avoir entendu le rapport du Liquidateur, :

- Les comptes de liquidation ont été approuvés ;

- Il a été donné quitus au Liquidateur, M. Christian CADENAT demeurant 37 D 606 89100 ROSOY, de sa gestion et ce dernier a été déchargé de son mandat ;

- Il a été prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS.

Mention sera faite au RCS de SENS.

L2404962

DERNIER DELAI POUR DEPOSER
VOS ANNONCES LEGALESPOUR UNE PUBLICATION
LE LENDEMAIN
DEPOSER VOS ANNONCES
AVANT 16HEURES

03.80.68.25.55.
annoncelegale.jdp@legalnet.org

le Journal du Palais
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

AVIS D'EXPERT

Dark stores et dark kitchens : la fin des zones d'ombre !

Précision. Par une décision du 6 mai 2024, le Conseil d'État a confirmé le statut particulier des dark stores et des dark kitchens. Conséquence de la crise sanitaire, l'implantation de ces lieux de l'ombre, car n'ayant ni vitrine ni clients directs, a connu un essor remarquable. Cet essor a pu inquiéter les élus locaux et les commerces de proximité : crainte d'une dévitalisation accrue des centres villes pour les uns ; d'une concurrence déloyale pour les autres. Leur encadrement est donc le bienvenu.



PAR ME ADÈLE DE MESNARD, AVOCATE À DIJON

Le 23 mars 2023, le Conseil d'État a rendu une décision attendue, n°468360, sur le statut des dark stores, clarifiant le flou juridique qui entourait leurs activités. Cette décision est concomitante d'un décret n°2023-195 du 22 mars 2023 et d'un arrêté du même jour.

Désormais, il est clair que les dark stores ne sont pas des commerces de détail mais des « entrepôts ». Ce terme d'entrepôt, au sens des dispositions de l'article R. 151-28 du Code de l'urbanisme relatives à la définition des sous-destinations, recouvre les constructions destinées au stockage des biens ou à la logistique.

Le Conseil d'État a ainsi jugé que les dark stores sont des entrepôts dès lors qu'ils sont destinés à la réception et au stockage de marchandises afin de permettre une livraison rapide de clients par des livreurs. Cette qualification des dark stores, dont la Commission d'enrichissement de la langue française, a pris soin de préciser, le 1^{er} juillet 2023, qu'ils doivent désormais être appelés des « entrepôts relais », prend toute son importance en matière de changement de destination.

En effet, en tant qu'entrepôts, ils ne peuvent plus s'implanter dans des locaux commerciaux existants, laissés vacants, sans une autorisation de changement de destination. Les autorités locales peuvent alors s'opposer à leur implantation au visa des règles locales d'urbanisme en vigueur. À Paris, par exemple, le Conseil d'État a considéré que la Ville pouvait s'y opposer puisque les entrepôts sont interdits en rez-de-chaussée sur rue.

Au sein du PLUi-HD Dijon Métropole, la notion de vente directe à une clientèle apparaît déterminante dans la définition de sous-destination « artisanat et commerce de détail », même dans le cas d'achats au détail commandés par voie



télématique ou organisés pour l'accès en automobile (drive). A contrario, la sous-destination « entrepôt » recouvre notamment les locaux logistiques dédiés à la vente en ligne. À la lumière de la jurisprudence du Conseil d'État, cette vente en ligne ne s'accompagne pas d'un retrait direct par le client. Dans les secteurs de mixité, si les entrepôts ne sont pas interdits en rez-de-chaussée sur rue, leurs activités sont réglementées pour limiter les conflits d'usages et assurer un cadre de vie agréable aux riverains.

Dans les secteurs de centralité, une animation commerciale est recherchée. Une attention particulière doit ainsi être portée sur le développement, au regard du contexte urbain environnant, de rez-de-chaussée actifs dans les opérations à dominante résidentielle. Une demande de changement de destination en vue de créer un entrepôt relais dans un local commercial en rez-de-chaussée pourrait être refusée si le service instructeur considère que son implantation aurait pour effet d'entraver l'animation commerciale du quartier. S'agissant des dark kitchens,

la réglementation, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2023, crée une sous-destination spécifique : « cuisine dédiée à la vente en ligne ». Il est ainsi acté que ces cuisines de l'ombre ne relèvent pas de la sous-destination « Restauration » en ce qu'elles ne disposent d'aucun accueil de clientèle. Cet accueil de clientèle, ou l'absence d'intermédiaire entre le client et le restaurateur, devient, là encore, le critère de distinction déterminant entre ces dark kitchens et la restauration sur place ou même à emporter.

DISPARITION INÉVITABLE

Par une décision du 6 mai 2024, n°474445, le Conseil d'État a confirmé sa jurisprudence, alors que plusieurs sociétés avaient entrepris de demander l'annulation du décret du 22 mars 2023 au motif qu'il aurait méconnu le principe d'intelligibilité de la norme.

La règle serait donc opaque ! Pour le Conseil d'État, il n'en est rien. Les dispositions du décret sont claires : « Les locaux de stockage où les retraits sont faits par d'autres que les clients, notamment des

livreurs, relevant quant à eux nécessairement de la sous-destination entrepôts ».

Le Conseil d'État a alors logiquement jugé qu'une telle différence de situation, selon que les locaux sont fréquentés ou non exclusivement par des livreurs, permet bien une différence de traitement, sans que le principe d'égalité et celui de non-discrimination ne soient méconnus.

La clarification du statut de ces locaux a été la bienvenue pour les autorités locales. Durant les périodes de confinement et après la fin de la crise sanitaire, celles-ci craignaient qu'une implantation largement facilitée, s'ils continuaient à disposer du statut de commerces de détail, opacifie un environnement urbain parfois déjà bien dégradé.

En effet, les dark stores créent une rupture dans le linéaire commercial, en ne produisant pas de flux ou d'animation commerciale. Ils ont pu participer de la montée du prix des baux commerciaux dans des endroits stratégiques, où les petits commerces de proximité n'ont alors plus les moyens de s'installer. Or, dès lors qu'il est possible d'interdire cer-

taines formes de commerce dans une zone déterminée sans porter atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie, la réglementation de ces dark stores, et de manière plus générale, l'usage réglementé des sous-destinations, permet de s'assurer que la reprise d'un local soit uniquement rendue possible pour un type d'activité dont on sait qu'elle sera à la fois viable et attractive pour la vitalité du centre-ville.

Il est très probable que la décision du 6 mai 2024 entérine le déclin de dark stores au cœur des villes.

Toutefois, la fermeture de ces locaux pourrait conduire à renforcer un phénomène bien connu et tout aussi problématique pour les autorités locales : celui d'une vacance commerciale non ou mal anticipée, qui peut alors accentuer le problème d'une trop haute valeur locative du local pour une reprise rapide par un commerçant local. Il convient donc d'être vigilant pour éviter un baisser de rideau non désiré, qui interviendrait tout aussi rapidement qu'une implantation non désirée.

Europe

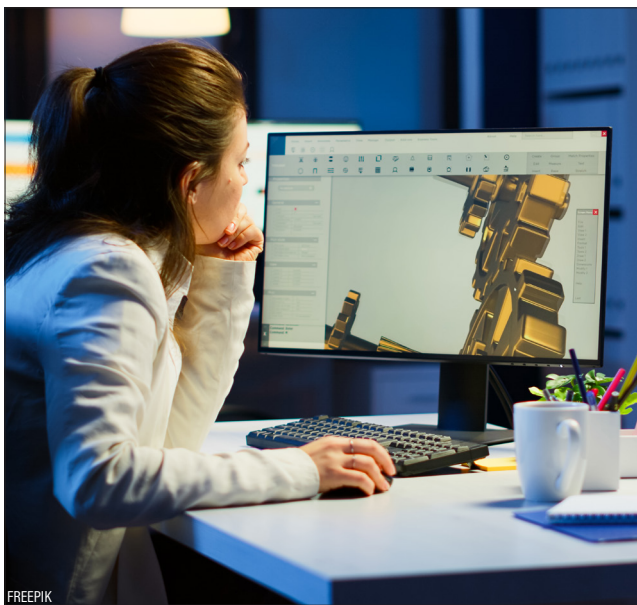
Propriété industrielle. En 2020, le Conseil avait demandé à la Commission de présenter des propositions visant à moderniser les dispositions de l'Union en la matière qui datent de près de 20 ans.

La protection juridique des dessins et modèles renforcée

Le Conseil a adopté le 10 octobre les deux actes législatifs du paquet « dessins et modèles » : la directive révisée sur la protection juridique des dessins et modèles et le règlement modifié sur les dessins et modèles communautaires. Les textes adoptés aujourd'hui mettent à jour la législation actuelle sur les dessins et modèles afin d'améliorer la protection des dessins et modèles industriels à l'ère des dessins et modèles numériques et de l'impression en 3D. Il s'agit de la dernière étape de la procédure décisionnelle.

MEILLEURE PROTECTION DES DESSINS ET MODÈLES

Cette décision intervient dans le contexte suivant : les industries à forte intensité de dessins ou modèles représentant près de 16 % du PIB et 14 % de l'ensemble des emplois dans l'Union, le 10 novembre 2020, le Conseil avait demandé à la Commission de présenter des propositions visant à moderniser les dispositions de l'Union en matière de protection de ces dessins et modèles, qui datent de près de 20 ans. Le 28



FREEPIK

novembre 2022, la Commission avait publié un paquet de mesures contenant deux propositions : un règlement modifiant le règlement (CE) n° 6/2002 du Conseil sur les dessins ou modèles communautaires et une directive sur la protection juridique des dessins ou modèles (refonte de la directive 98/71/CE). Le Conseil a adopté sa position le 25 septembre 2023.

La directive et le règlement définitivement adoptés rendront la procédure d'enregistrement des dessins ou modèles au niveau de l'Union plus simple et moins coûteuse et harmoniseront les procédures entre les systèmes européens et nationaux. Ils introduisent également ce que l'on appelle la « clause de réparation », avec de nouvelles règles permet-

tant d'exempter de la protection des dessins ou modèles les pièces détachées utilisées pour la réparation de produits complexes (telles que les pièces détachées pour le secteur de la réparation automobile). Une période transitoire harmonisée est prévue pour permettre la protection des dessins et modèles existants des pièces détachées pendant la période de transition entre le cadre juridique existant et la législation adoptée aujourd'hui. Suite à l'approbation du Conseil, l'acte législatif a été adopté.

Après avoir été signée par le président du Parlement européen et le président du Conseil, la directive sur la protection juridique des dessins ou modèles sera publiée au Journal officiel de l'Union européenne et entrera en vigueur le vingtième jour suivant sa publication. Les États membres disposeront d'un délai de 36 mois pour prendre les mesures nécessaires à la transposition de la directive.

Source : Conseil européen

Solidarité. Les députés ont approuvé plus d'1 Md€ d'aide pour soutenir la relance dans cinq pays.

Inondations en 2023 : la France recevra une aide de 46,7 M€

Les députés ont approuvé plus d'un milliard d'euros d'aide du fonds de solidarité de l'Union (FSUE) pour soutenir les efforts de relance dans cinq pays après les graves inondations survenues en 2023.

L'aide de 1.028.541.689 € du FSUE sera répartie comme suit :

- Italie : 378,8 M€ pour la région d'Émilie-Romagne après les inondations de mai 2023, et 67,8 M€ supplémentaires pour la région de Toscane à la suite des inondations d'octobre et de novembre 2023 ;

- Slovaquie : 428,4 M€ pour faire face aux conséquences des inondations d'août 2023 ;

- Autriche : 5,2 M€ pour faire face aux dommages causés par les inondations à partir d'août 2023 ;

- Grèce : 101,5 M€ pour soutenir



FREEPIK

les efforts de reconstruction après les inondations de septembre 2023 ;

- France : 46,7 M€ pour les dommages causés par les inondations dans la région des Hauts-de-France en novembre 2023.

L'aide du FSUE financera une

partie des coûts des opérations d'urgence et de reconstruction, comme la réparation des infrastructures endommagées, la sauvegarde du patrimoine culturel et la conduite d'opérations de nettoyage. Les députés expriment leur « plus profonde

solidarité avec toutes les victimes, leurs familles et toutes les personnes touchées par les inondations destructrices en Italie, en Slovaquie, en Autriche, en Grèce et en France, ainsi qu'avec les autorités nationales, régionales et locales impliquées dans les efforts de secours. Ils soulignent le nombre croissant de catastrophes naturelles graves et destructrices en Europe et estiment que le budget du FSUE ou de son équivalent devrait être augmenté dans la perspective de la prochaine proposition de la Commission relative au nouveau cadre financier pluriannuel ».

Le paquet d'aide a été approuvé par 632 voix pour, sept voix contre et trois abstentions.

Source : Parlement européen

Réglementation

LA COMMISSION PROPOSE D'INSTAURER DES PASSEPORTS ET CARTES D'IDENTITÉ NUMÉRIQUES. Les citoyens de l'Union et les ressortissants de pays tiers font tous l'objet de vérifications systématiques lorsqu'ils franchissent les frontières extérieures de l'UE. Près de 600 millions de franchissements des frontières extérieures ont été enregistrés pendant la seule année 2023. Afin d'accélérer les déplacements aux frontières et de permettre des déplacements plus fluides et davantage sécurisés, la Commission a proposé de numériser les passeports et les cartes d'identité pour toute personne qui entre dans l'espace Schengen ou qui en sort.

Plus précisément, la Commission a proposé : un cadre commun pour l'utilisation des authentifiants de voyage numériques ; une nouvelle application de voyage numérique de l'UE, qui permettra aux voyageurs de créer et de stocker leurs authentifiants de voyage numériques.

Les authentifiants de voyage numériques sont une version numérique des données stockées sur les passeports et les cartes d'identité. Ces données contiennent les informations contenues dans la puce du passeport ou de la carte d'identité, y compris une image faciale du titulaire, mais pas ses empreintes digitales. Un document de voyage numérique peut être stocké sur un téléphone mobile et dans l'application de voyage numérique de l'Union, lorsqu'elle sera disponible. Les voyageurs seront entièrement libres de demander ou d'utiliser cette version numérique de leurs documents, sans frais.

Ce système permettra : une amélioration de la sécurité : il sera plus difficile pour les fraudeurs d'utiliser de faux documents ou de franchir les frontières Schengen sans être détectés. Une plus grande efficacité des contrôles aux frontières : grâce aux vérifications préalables rendues possibles par les authentifiants de voyage numériques, les autorités chargées de la gestion des frontières pourront se concentrer plus directement sur la détection du trafic de migrants et des criminels transfrontières.

Un franchissement des frontières plus aisé et plus rapide : les voyageurs pourront transmettre leur passeport ou carte d'identité numérique avant le voyage, aux fins d'une vérification aux frontières préalable.

Une réduction des formalités administratives pour les citoyens de l'Union : les États membres de l'Union pourront autoriser leurs citoyens à utiliser leur carte d'identité numérique pour d'autres formes d'enregistrement et d'identification. L'application de voyage numérique de l'Union sera disponible pour tous les citoyens de l'Union et ressortissants de pays tiers titulaires d'un passeport biométrique ou d'une carte d'identité de l'Union qui voyageront à destination ou en provenance de l'espace Schengen. Grâce à l'application, les voyageurs pourront créer des authentifiants de voyage numériques et transmettre à l'avance les plans et documents de voyage aux autorités frontalières, afin d'accélérer les vérifications aux frontières. L'application nécessitera le consentement de l'utilisateur avant de traiter les données à caractère personnel. Les autorités frontalières recevront également une formation sur les règles en matière de sécurité et de protection des données avant d'être autorisées à accéder à ce type de données. Il appartient à présent au Conseil de l'Union européenne et au Parlement européen de dégager un accord sur les propositions. Après l'adoption de ces dernières, l'application de voyage numérique de l'UE et les normes techniques nécessaires seront élaborées.

Source : Commission européenne

en bref

RENAULT SYMBIOZ E-TECH FULL HYBRID 145 CH

Scannez-moi
pour réserver un essai



jusqu'à 1 000 km d'autonomie⁽¹⁾
jusqu'à 80% de conduite électrique en ville⁽²⁾

(1) avec un plein d'essence.* (2) en cycle urbain,* suivant état de charge de la batterie et style de conduite/
source interne Renault 2023. consommations mixtes min/max (l/100 km)*: 4,7/4,8. émissions CO₂ min/max
(g/km)*: 105/108. *selon norme WLTP.

Renault recommande Castrol

renault.fr

pensez à covoiter #SeDéplacerMoinsPolluer

RENAULT DIJON

4 boulevard des Diables Bleus - 21000 Dijon
03 80 51 51 21 - renault-dijon.fr



Essai. De l'inédit pour la marque germano-chinoise avec la présentation d'un SUV 100% électrique de 4,70m positionné en haut de gamme, destiné à une clientèle planétaire.

Le premier SUV de Smart



Quel casse-tête pour les constructeurs que le choix du nom de leurs nouveaux modèles ! Qui plus est sans être assuré du résultat quant à leur succès commercial. Les marques utilisent souvent les services de sociétés spécialisées qui se creusent les méninges pour déterminer deux ou trois syllabes supposées résumer l'esprit et la technologie de la nouveauté. Le tout en évitant les écueils juridiques, en veillant à ce que le mot soit prononçable dans

toutes les langues et n'ait pas de signification scabreuse dans certains pays. On se souvient d'un coupé Toyota dénommé MR2, vite transformé en simple MR en France, ou de la gamme Audi électrique, baptisée E-tron, sans que cela fasse sourciller la marque, toujours très sûr d'elle...

En utilisant le # (hashtag) comme point commun à l'ensemble de sa nouvelle gamme exclusivement électrique, Smart a sans doute voulu nous persuader de la modernité de ses voitures « made in China ». Et s'épargner les soucis de pro-

nonciation, de traduction, etc... D'autant plus qu'avec #5, Smart s'aventure en terrain inconnu puisqu'il s'agit du tout premier SUV de la marque germano-chinoise, fruit d'un partenariat entre Mercedes-Benz et Geely. Un SUV qui se situe à la limite supérieure du segment C avec ses 4,70 m de long et son empattement de 2,90 m. Un univers inconnu du constructeur comme le rappelle Dirk Adelman, le patron de Smart Europe : « Nous nous développons dans un nouveau segment de marché, reflétant notre engagement en faveur de la qualité,

de l'innovation et de la satisfaction des besoins en constante évolution de nos clients. »

Conçue par Mercedes, la Smart #5 s'inscrit dans la veine esthétique de la #3, en particulier avec son toit « flottant », ses portes sans encadrement participant à son style ou encore ses optiques avant et arrière, des éléments distinctifs du nouveau design de la marque. Détail qui n'en est pas tout à fait un : les logos Smart au centre des enjoliveurs restent horizontaux lorsque les roues tournent.

L'aménagement intérieur

exprime la volonté du constructeur de proposer un accueil haut de gamme avec des matériaux de qualité et un modernisme s'affranchissant des codes. Sellerie cuir, habillages en bois de chêne, pare-soleil à commande électrique, garde au toit généreuse (1060cm), lampes de lecture style avion, ambiance lumineuse 256 nuances de couleurs au choix, système audio Sennheiser avec 20 haut-parleurs auxquels s'ajoute un élément portable, fauteuils de transformant en lit simple ou double à la demande... N'en jetez plus !

La planche de bord constituée à elle seule un morceau de bravoure avec ses trois écrans : 10,3 pouces pour accueillir les compteurs et instruments de conduite, deux fois 13 pouces pour les autres fonctions. S'y ajoute un affichage tête haute à réalité augmentée de 25,6 pouces. La plupart des fonctions obéissent à la voix du conducteur pour la climatisation, l'audio divertissement, la navigation, etc... Une puce ultra puissante et ultra performante (AMD V2000) assure l'intendance. La Smart #5 sera proposée avec une variante « outdoor » affirmant sa polyvalence et sa capacité à s'aventurer hors des routes bitumées.

JUSQU'À 646CH ÉLECTRIQUES

Exclusivement électrique comme l'ensemble des nouvelles Smart, la #5 dispose

d'une technologie 800 volts lui permettant des performances au meilleur niveau en matière d'autonomie et de capacité de recharge grâce à sa puissante batterie de 100 kWh, disposant d'une fonction Supercharge (4C). Le constructeur met en avant une autonomie dépassant 740 km (selon les optimistes normes chinoises) et la possibilité de passer de 10% à 80 % de capacité en seulement 15 minutes. Smart reste muet à propos des motorisations proposées sur la #5 mais des indiscretions font état de modèles propulsion à deux roues motrices et de traction intégrale affichant des niveaux de puissance variant de 340 à 646 ch. Le tout assorti d'un poids dépassant allègrement les 2.400 kg. Impressionnant pour le moins !

Pour affirmer la vocation planétaire de la Smart #5, le constructeur a choisi le cadre paradisiaque de Byron Bay à la pointe nord-est de l'Australie pour la première mondiale de son inédit SUV premium et annoncé une commercialisation à partir de l'an prochain en Europe. Assemblée en Chine, elle ne pourra bénéficier du bonus écologique en France, si tant est qu'il existe encore d'ici là...

Dominique Marée



Essai. DS, la marque haut de gamme de Citroën, dévoile une étude de style inspirée par la SM, mythique coupé des années 70. Avec des éléments qu'on devrait retrouver sur les modèles de série.

SM Tribute : le passé, c'est l'avenir



Les « Citroënistes » sont une espèce en voie d'extinction. Ils ont leurs objets de culte : Traction, 2CV, DS, Mehari, SM et quelques autres. Alors, une SM qui arbore un logo DS ! De quoi y perdre son Double Chevron comme d'autres leur latin, fût-il de garagiste... Il faut rembobiner le film - en ce temps-là, le numérique n'existait pas -

pour comprendre. Quand DS, la marque aux ambitions premium de Citroën, qui porte le nom d'un des modèles les plus vénérés du constructeur, réinterprète la SM, autre icône, on est prié de suivre ! Le concept « SM Tribute », présenté par le constructeur dans le cadre prestigieux du « Chantilly Arts & Elegance », constitue un hommage au coupé des années 70 et propose un voyage dans le temps annon-

çant l'avenir de DS Automobiles. Explications de Thierry Métroz, le directeur du style : « Nous travaillons sur les gènes de nos modèles emblématiques pour alimenter nos recherches sur les silhouettes de futurs modèles qui arriveront à la fin de la décennie ». Le passé, c'est l'avenir. Ou le contraire ! C'est dans ce passé que gît la mythique SM, la Citroën-Maserati, monumental échec commercial,

produite à moins de 13.000 unités, plombée par la fiabilité douteuse de son complexe V6 italien autant que par les crises pétrolières successives du début des années 70. Elle incarnait alors la quintessence de l'automobile à la française et se distinguait par son design à nul autre pareil, oeuvre de Robert Opron. On affirmait qu'elle avait été inspirée par le vent.

Un demi-siècle plus tard,

la silhouette immédiatement identifiable de la SM Tribute a des airs néo-rétro. De la version originale et originelle, on retrouve le profil caractéristique : interminable capot moteur, longues portes, découpe identitaire de la petite vitre latérale et immense lunette arrière. Sans oublier les ailes arrière semi-carénées abritant des roues de 22 pouces. À l'avant, les blocs optiques donnent l'impression d'être réunis sous une bulle et font eux aussi référence au grand coupé Citroën mais en version coupé Citroën mais en version coupé Citroën. Sans oublier les ailes arrière semi-carénées abritant des roues de 22 pouces. À l'avant, les blocs optiques donnent l'impression d'être réunis sous une bulle et font eux aussi référence au grand coupé Citroën mais en version coupé Citroën mais en version coupé Citroën. Sans oublier les ailes arrière semi-carénées abritant des roues de 22 pouces.

L'ESPRIT ET LES DÉTAILS

Le design intérieur de la SM tranchait radicale-

ment sur celui de ses rares concurrentes de l'époque et s'inscrivait dans l'esprit des années 70. Celui du concept Tribute associe référence au passé et modernité assumée. On retrouve les généreux fauteuils avant très incurvés au matelassage caractéristique, le dessus de la planche de bord abritant une dalle numérique où on retrouve les fameux compteurs de forme ovale qui ont beaucoup fait parler à l'époque. L'impressionnante console centrale écran de forme courbe glissant jusque sous l'accoudoir central fera-t-elle autant de bruit ? Et le volant rectangulaire intégrant un écran au centre, tout aussi surprenant ? On devrait le retrouver sur les futurs modèles de la marque.

Conclusion de Thierry Métroz : « Nous avons respecté le dessin originel par son esprit et ses détails. Nous avons fait une retranscription et une réinterprétation de la SM. Mais comme il n'est pas dans nos habitudes de nous séparer de nos autres travaux, nous avons intégré beaucoup de détails de ce que sont les modèles de DS Automobiles et nos futurs projets. » Rendez-vous est pris.

Dominique Marée



Émilie Acquistapace est la nouvelle sous-préfète de Château-Chinon. Un rôle qu'elle occupe pleinement après avoir remporté une médaille de bronze aux Jeux Paralympiques de Paris 2024.

« Guider, servir et agir »



« J'ai un profil couteau suisse », reconnaît Émilie Acquistapace. Si la trajectoire de la nouvelle sous-préfète de Château-Chinon, qui a pris son poste dans la Nièvre le 16 septembre dernier, peut être qualifiée « d'atypique » et forcer l'admiration du plus grand nombre, c'est avant tout parce qu'il est plutôt rare qu'un haut fonctionnaire chargé de représenter l'État, soit également barreuse d'aviron, multimédaillée et championne paralympique ! Le point commun qui relie ces deux fonctions a priori si différentes ? C'est certainement le sens de l'engagement, de l'effort et du collectif. Tout ce qui définit cette femme affable, déterminée et dynamique de 36 ans. Dans son bureau, à la sous-préfecture, parée de son costume officiel bleu nuit, de son tricorne et de ses gants blancs, Émilie Acquistapace semble avoir laissé au vestiaire son uniforme de sportive de haut niveau. Sans regret elle affirme en effet « avoir tourné une page pour pouvoir se consacrer entièrement à son nouveau poste. Je sais qu'il réclame de la disponibilité et de l'engagement ». Si l'effervescence vécue aux Jeux Paralympiques semble déjà loin, elle avoue en conserver un souvenir ému. Faut-il rappeler que le 1^{er} septembre dernier, quelques jours avant son arrivée dans la capitale morvandelle, Émilie Acquistapace a réalisé l'un de ses plus beaux records sportifs à Vaires-sur-Marne ? En décrochant, à six centièmes de la 4^e place, le bronze en para-aviron, en catégorie PR3 quatre de pointe mixte aux côtés des rameurs Margot Boulet, Rémy Taranto, Candyce Chafa et Grégoire Bireau, elle a bel et bien remporté qu'elle était à l'acmé de sa carrière d'athlète. « Nous sommes particulièrement fiers d'avoir pu remporter cette médaille d'aviron handisport, à Paris, devant 15.000 spectateurs. C'est aussi un accomplissement personnel, après trois années d'engagement total, rythmées par un entraînement quotidien intensif. »

CHAMPIONNE DE HAUT NIVEAU

Née à Lille le 8 août 1988, Émilie Acquistapace arrive en Savoie à l'âge de deux ans. Elle découvre sa future discipline au collège. « J'ai participé à une classe d'aviron. Ce sport d'endurance, exigeant et addictif, m'a immédiatement séduite. » Licenciée du Club Nautique Chambéry le Bourget-du-Lac, à partir de 2002, elle devient vite barreuse. C'est elle qui se charge de la direction du bateau et qui surveille les tactiques des autres concurrents. De 2005 à 2006, elle intègre l'équipe de France junior. Elle ne cesse de se distinguer. Elle remporte



Diplômée de l'École de guerre économique, de SciencesPo Lille et de l'École supérieure des officiers de réserve spécialistes d'Etat-major, en plus de l'expertise acquise grâce à son passé d'athlète de haut-niveau, désormais médaillée olympique, avec une expérience anti-terroriste en Orient et en Afrique, Émilie Acquistapace (à droite) revendique son profil « couteau suisse ». Crédit : CPSF/KMSP

de nombreuses victoires en équipe et comptabilise vingt-six médailles ! On la remarque dans tous les championnats

« C'est le "faire ensemble" qui m'anime, l'esprit de l'intérêt général »

hexagonaux : Coupe de France, Championnats de France, Championnats de France de Mer. Elle est triplement médaillée d'or au « World Rowing Master Regatta » en 2023 à Pretoria, en Afrique du Sud. Aux Championnats d'Europe, elle décroche l'argent à deux reprises, à Munich, en Allemagne, en 2022 et à Szeged, en Hongrie, en 2024. Elle obtient des performances identiques en Coupe du monde et en Championnats du monde... Elle intègre l'équipe paralympique en 2022. L'entraînement nécessaire pour se qualifier aux Jeux de Paris 2024 est astreignant. Seuls les bateaux les plus rapides se qualifient pour la finale. La puissance technique, la synchronisation et la vitesse déterminent la

performance et la qualification. Et il lui faut maintenir un poids de 55 kg pour ses 1,62 m. « Pour être sélectionné aux JO, il faut être le plus performant possible. Cela réclame une hygiène de vie sans faille, de la stratégie et une relation de confiance avec ses partenaires. On travaille en moyenne trois heures, trois fois par jour. » Et le travail paie : en 2023, elle se hisse avec son équipe à la cinquième place. La suite, tout le monde la connaît.

TÊTE BIEN FAITE

Émilie Acquistapace n'est pas seulement championne olympique. Elle est par ailleurs diplômée de l'École de guerre économique, de SciencesPo Lille et de l'École supérieure des officiers de réserve spécialistes d'état-major. Après avoir donné naissance à sa fille, en 2013, elle occupe de 2014 à 2017 le poste de directrice de cabinet de la ville d'Arques, dans le Pas-de-Calais. « J'ai travaillé sur les dossiers de reconversion urbaine avec les porteurs fonciers, les bailleurs et les élus. Une expérience très enrichissante. » Elle est ensuite « déployée entre autres pour les opérations [anti-ter-

1988

Le 8 août, naissance à Lille, Nord.

2005

Après avoir découvert l'aviron, elle intègre l'équipe de France junior.

2009

Elle s'engage en qualité de réserviste.

2013

Naissance de sa fille.

2024

Le 1^{er} septembre, dernière course de sa carrière. Avec l'équipe de France du quatre de pointe mixte avec barreur, elle décroche la médaille de bronze aux JO paralympiques de Paris 2024 à Vaires-sur-Marne. Le 16 septembre, elle prend officiellement ses fonctions de sous-préfète de la ville de Château-Chinon.

roristes islamistes] Chammal au Moyen-Orient et Barkhane au Mali en qualité de réserviste ».

En 2020, elle devient première adjointe de sa commune, le Bourget-du-Lac, en Savoie. Lorsqu'elle apprend, le 7 août dernier, par décret du Président de la République, qu'elle est nommée sous-préfète de Château-Chinon, tout s'enchaîne. Elle accepte cette affectation, démissionne pour sa prise de poste, remporte les JO et déménage dans la Nièvre quelques jours plus tard. Désormais, Émilie Acquistapace, qui succède à Yosr Kbairi, découvre avec curiosité le Morvan. « C'est un endroit magnifique. » Elle précise : « C'est le faire ensemble qui m'anime. L'esprit de l'intérêt général. Je veux servir et agir positivement. Je souhaite être sur le terrain pour bien comprendre la réalité, mesurer les enjeux et mener à bien mes différentes missions. » On l'aura compris : s'engager pleinement, comme toujours. Obtenir des résultats. Trouver des solutions. Tels sont les nouveaux objectifs d'Émilie Acquistapace.

VIRGINIE RONY



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

